



## Site Natura 2000 FR8201735

### « Landes, tourbières et habitats rocheux du massif du Taillefer »

## Compte-rendu du 2<sup>ème</sup> groupe de travail – 25 juin

---

Dans le cadre de l'actualisation du DOCOB du Massif du Taillefer, les **groupes de travail** se sont réunis le 25 juin 2014.

Ces groupes de travail ont permis de poursuivre la démarche concertée d'actualisation du Docob, lancée lors du Comité de pilotage du 1<sup>er</sup> octobre 2013.

L'objet des groupes de travail était de débattre des fiches actions proposées, apporter des compléments ou des remarques. Ils se sont déroulés comme suit.

- Tour de table
- Présentation de la cartographie mise à jour et des enjeux précisés par l'actualisation du diagnostic du site
- Présentation des objectifs de gestion et du choix de priorisation des objectifs
- Présentation des actions et corrections en direct sur le format word.
- Echanges et discussions.

Ces groupes de travail ont permis de laisser une large place aux échanges entre les différents participants.

Les principaux échanges sont retranscrits ci-après.

Le travail d'actualisation se poursuit cet été avec des inventaires complémentaires sur les papillons et les chauves-souris. Une version finale sera transmise en amont d'un comité de pilotage qui aura lieu au début de l'automne (date à fixer)

Ensemble des documents consultable sur le site: <http://taillefer.n2000.fr/participer/telechargement>

## Feuille de présence

NOM	PRENOM	ORGANISME	MAIL
LEMERCIER	Amandine	Conseil Général Isère	<a href="mailto:a.lemercier@cg38.fr">a.lemercier@cg38.fr</a>
PRUVOST	Angélique	Drac Nature	<a href="mailto:Angelique.pruvost@dracnature.fr">Angelique.pruvost@dracnature.fr</a>
GARCIA BERTHOD	Alain	Gérant du Syndicat du Petit Galbert	<a href="mailto:a.garciab@orange.fr">a.garciab@orange.fr</a>
NAVIZET	Pierrick	Parc national des Ecrins	<a href="mailto:Pierrick.navizet@ecrins-parcnational.fr">Pierrick.navizet@ecrins-parcnational.fr</a>
LOPEZ	Mehdi	ONF Oisans Matheysine	<a href="mailto:Mehdi..lopez@onf.fr">Mehdi..lopez@onf.fr</a>
DELACOUR	Lucille	Contrat de rivière Romanche	<a href="mailto:l.delacour@ccoisans.fr">l.delacour@ccoisans.fr</a>
LABRIN	Lautaro	Office de tourisme Alpe du Grand Serre	<a href="mailto:ot@alpedugrandserre.info">ot@alpedugrandserre.info</a>
KAINEZ	Rudi	Office de tourisme Alpe du Grand Serre	<a href="mailto:ot@alpedugrandserre.info">ot@alpedugrandserre.info</a>
VANDENEECKHOUTTE	Germain	FFRandonnée Isère	<a href="mailto:isere@ffrandonnee.fr">isere@ffrandonnee.fr</a>
VEYRET	Roger	ACCA la Morte	<a href="mailto:Roger.veyret0051@orange.fr">Roger.veyret0051@orange.fr</a>
HARANG	Kévin	Charte forestière sud-isère	<a href="mailto:cftsudisere@outlook.fr">cftsudisere@outlook.fr</a>
COULOMBIER	Justine	Chargée de mission Natura 2000	<a href="mailto:Justine.coulombier@ecrins-parcnational.fr">Justine.coulombier@ecrins-parcnational.fr</a>
Excusé		Commission syndicale Gavet Clavaux	
Excusé		DDT Service environnement	
Excusé		Fédération des Alpages d'Isère	
Excusé		CEN – Avenir 38	
Excusé		Chambre d'Agriculture	
Excusé		Syndicat du Petit Galbert – Maurice Pagnucco	
Excusé		AAPPMA de Grenoble	
Excusé		Association des propriétaires des chalets du Poursollet	
Excusé		ONF – Bureau d'étude de l'Isère	
Excusé		Communauté de communes de la Matheysine, du Pays de Corps et des vallées du Valbonnais	
Excusé		APAO	
Excusé		CG - PDIPR	
Excusé		Mairie de la Morte	
Excusé		Grand Serre Evasion	
Excusé		Frapna Isère	
Excusé		Olivier Manneville	
Excusé		PNE – service scientifique et chargée de mission agriculture	
Excusé		Francis Barlerin – élu référent sur les PDIPR (CCO)	

## Présentation de la cartographie et des objectifs de gestion

---

Les objectifs de gestion sont discutés. Il est décidé de les laisser tels que proposés. L'animation Natura 2000 en priorité 1 englobe en effet des missions de communication et de sensibilisation.

En raison de certaines réductions budgétaires, les mesures financières iront en priorité sur les objectifs et les actions identifiés en priorité 1.

Sur la cartographie des pressions, il est proposé de cartographier les autres zones présentant des questions d'eutrophisation, outre le refuge du Taillefer.

## Propositions d'action - compléments.

---

Les compléments figurent ou les questionnements figurent **en rouge** dans les actions suivantes.

- Sur la question du développement des activités touristiques, les acteurs demandent un cahier des charges sur ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire. Bien souvent, une fiche d'information simple pourrait permettre aux « aménageurs » de tenir compte des enjeux et d'associer la structure animatrice au besoin.
- Une carte de tolérance de développement des activités est demandée. La structure animatrice répond qu'une telle carte doit être bien expliquée dans la mesure où elle ciblerait des zones de moindre enjeux...et ouvrirait la porte à une intensification des activités sur ces zones...
- Sur la question des écompteurs et de la fréquentation (A17), il sera possible d'ajuster le protocole avec Pierrick Navizet (PNE). Il existe un certain nombre de référence bibliographique et des connaissances permettant d'effectuer un travail de qualité.
- Roger Veyret (ACCA La Morte) explique les travaux de débroussaillage pratiqué pour rouvrir un milieu favorable au Tétrasyre. Les troupeaux ne sont pas réinstallés sur la zone pour la maintenir ouverte. A priori, selon lui la réouverture serait fonctionnelle : les rhododendrons ne reviennent pas. Par contre, les myrtilles si. La structure animatrice explique que la dynamique naturelle est la suivante sur ce type de milieu : herbacé/ myrtille et callune/ rhododendrons/ arbres (en fonction de l'altitude). A terme il sera nécessaire de pratiquer un nouveau débroussaillage pour maintenir le milieu exempt de rhododendrons. Il est précisé qu'il serait intéressant d'effectuer des opérations de comptage sur les zones réouvertes ou non afin d'avoir des indicateurs d'évolution des populations de geliformes en fonction des activités humaines.
- Mehdi Lopez s'interroge sur l'action A02 sur la pertinence à rouvrir des zones fermées. La structure animatrice précise qu'il s'agit de zones fermées à vocation pastorale, c'est-à-dire qu'un troupeau sera remis en place. Il ne s'agit pas d'entretenir artificiellement un milieu qui sans usage, à vocation à se fermer par dynamique naturelle et à engager des coûts disproportionnés à cette fin.
- Action A03 : Mehdi Lopez (ONF) propose que la structure animatrice / structure experte accompagne les agents de l'ONF avant le martelage lors du repérage afin de repréciser localement les enjeux. Un accompagnement pendant le martelage peut également être réalisé. Les prestataires ont un cahier des charges pour les travaux. Des clauses pourraient y être inscrites avant la vente des coupes. Une cartographie des zones de sensibilité est nécessaire. Elle est inscrite au sein d'une des actions du Docob.
- La problématique liée à la régénération naturelle est abordée. Certains secteurs ne se régénéreraient pas ou peu. Il est proposé de réaliser des tests sur des trouées en mettant en place une mise en défens (avec témoin).
- La fenêtre météorologique est très étroite pour les travaux forestiers. Une attention particulière doit être portée sur la période de coupe et la période de débardage du bois.

Le temps a manqué pour aborder la charte Natura 2000 et son contenu. Seules les fiches « milieux ouverts » et « milieux forestiers » ont été étudiées.

Il est proposé aux membres des groupes de travail d'apporter leurs questionnements ou remarques durant l'été 2014.

<b>Action A1</b>	<b>Gestion des alpages : mise en place de plans de gestion écopastoraux</b>	<b>Priorité 1</b>
----------------------	---	-----------------------

### CONTEXTE

Les zones à vocation pastorale sont composées d'une mosaïque de milieux : pelouses, landes, éboulis, zone humides... la mise en place de plans de gestion pastorale vise à gérer ces espaces de manière optimale afin d'éviter le surpâturage (ou le sous-pâturage) et de préserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire et patrimonial par des mesures spécifiques (adaptation des calendriers de pâturage, de la charge, mises en défens...).

#### **Cadre de l'action**

<b>HIC visés</b>	4030, 4060, 4080, 6150, 6170, <b>6230*</b> , 7110, 7140, 7230, 7240
<b>EIC visés</b>	1419
<b>Autres enjeux patrimoniaux</b>	Autres espèces végétales et animales, attrait paysager
<b>Localisation</b>	Alpages
<b>Surface</b>	Environ 1900 ha
<b>Actions liées</b>	A2, A32
<b>Echéancier prévisionnel</b>	Contractualisation 2015, 2016, 2017

#### **Rappel des objectifs :**

Objectifs de conservation	Objectif de gestion
OC2 : Maintenir et améliorer l'état de conservation des habitats pastoraux	OG1 : Maintenir des pratiques pastorales adaptées aux enjeux environnementaux

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'objectif est de favoriser une gestion pastorale qui permette de maintenir, à long terme, la qualité écologique et pastorale des habitats. Les paramètres d'exploitation des alpages – chargement, période et durée de pâturage, mode de conduite, type de cheptel - doivent ainsi être compatibles avec la ressource.

Dans un premier temps, un diagnostic pastoral à l'échelle communale peut être intéressant. Il peut être mené dans le cadre du plan pastoral territorial. Il permettra de concevoir des diagnostics pastoraux à l'échelle de l'alpage plus précis, intégrant des mesures de gestion adaptées.

Les mesures de gestion concernent à la fois les milieux à vocation pastorale « pelouses, landes », mais également d'autres milieux fréquentés par les troupeaux (zones d'abreuvement, chômes, déplacements...) comme les zones humides, les boisements et fourrés, zones rocheuses et les éboulis... La gestion pastorale influe également sur certaines espèces d'intérêt patrimonial (galliformes de montagne, invertébrés...).

La gestion pastorale des alpages nécessite une approche transversale prenant en compte les besoins du troupeau, la ressource disponible, la sensibilité des milieux naturels, l'utilisation de l'espace et les pratiques des éleveurs et bergers.

La démarche du diagnostic pastoral est la suivante :

- une caractérisation fine à l'échelle de l'alpage des enjeux Natura 2000,
- l'identification des enjeux en terme de gestion pastorale,
- la prise en compte des pratiques en cours sur l'alpage,
- la prise en compte des contraintes et des problèmes rencontrés par l'alpagiste ;
- l'identification des ressources permises par l'alpage.

Le diagnostic pastoral débouche sur des propositions de gestion, présentées sous la forme d'un plan de gestion pastorale. Le plan de gestion pastorale peut proposer des modifications de pratiques, mais également le maintien de pratiques déjà en vigueur si celles-ci s'avèrent favorables aux milieux naturels. Le plan de gestion pastorale préconisera la modification ou le maintien des pratiques pastorales, la mise en place d'améliorations pastorales (contention, logement, abreuvoirs, etc) en fonction des enjeux et des caractéristiques de chaque alpage.

Les axes de gestion pouvant être préconisés pour chaque milieu sont présentés de manière synthétique dans le tableau ci-dessous. Il s'agit d'une liste non exhaustive. Les mesures de gestion les plus appropriées sur chaque alpage seront définies lors de la réalisation des diagnostics pastoraux.

Type de milieu	Menaces	Préconisations de gestion
<b>Milieux aquatiques, zones humides</b>	Piétinement, eutrophisation	Conduite des troupeaux évitant les secteurs sensibles localisés. Mises en défens (clôtures mobiles). Gardiennage serré et conduites pastorales adaptées
	Pollution de l'eau par les déjections du bétail	Protection des captages d'eau potable, aménagement des zones d'abreuvement, amélioration de la gestion des effluents. Adéquation entre chargement et ressource. Limiter et adapter les traitements antiparasitaires
<b>Pelouses d'altitude</b>	Extension du Nard raide et perte de diversité floristique	Freiner l'extension du Nard raide, voire le faire reculer par une pression de pâturage adaptée. Pâturage en parcs clôturés, parcs de nuits tournants avant le stade d'épiaison du Nard raide, nouveau pâturage à l'automne. Pâturage ovin et bovin en début d'estive (15 juin au 15 juillet) en conduite serrée, 2 <sup>ème</sup> passage en fin d'estive. Sur des zones localisées, seuls les parcs de nuit peuvent être efficaces avec pâturage le premier soir.
	Extension du Queyrel et perte de diversité floristique, litière	Pâturage en parcs clôturés ou gardiennage serré de fin d'après-midi en début d'estive (15 juin au 15 juillet). Il faut éviter les parcs de nuit tournant qui apportent une fumure importante.
	Erosion et surpâturage des pâtures de début d'estive	Pentes à pâturer en début d'estive (ovins), à la montée en évitant les passages répétitifs. Limiter le chargement ou la durée de pâturage en cas d'érosion, fractionnement des parcs. Contrôler le troupeau pour éviter le raclage complet.
	Calendrier de pâturage inadapté à la phénologie des espèces	Empêcher les troupeaux de monter trop tôt sur les crêtes pour laisser la ressource pastorale se développer. Eviter le surpiétinement des crêtes et reposoirs. Conduite en gardiennage serré ou pose de clôtures. Eventuellement faire dormir les animaux en parcs de nuit tournants ailleurs.
	Pression de pâturage inadaptée, surpâturage	Adapter la charge animale et le type de cheptel au potentiel fourrager de la pelouse. Éviter les chargements instantanés forts et les passages répétés.
	Dérangement des galliformes de montagne	Reports de pâturage début août à mi-août dans les secteurs de nidification.
<b>Mosaïque d'habitats (landes, fourrés...)</b>	Dégradation des landes et fourrés (zones refuge du Tétrasyre)	Eviter le pâturage intensif et répété du bétail dans les fourrés et landes par une conduite pastorale adaptée et au besoin la pose de filets.
	Fermeture des milieux	Favoriser une montée plus précoce en alpage : les jeunes pousses des landes sont encore appétentes. Maintien d'un pâturage extensif à l'automne. A adapter au contexte
	Dérangement des galliformes de montagne	Report de pâturage au 15 août ou mise en défens temporaire dans les zones de nidification du Tétrasyre.
<b>Landes</b>	Surpâturage	Limiter le chargement, adapter le calendrier de pâturage.
	Embossaillement et fermeture des milieux	En adret, peut être utilisé précocement pour le pâturage (mai-juin), possibilité de repasser en automne de façon plus extensive. Si embossaillement : gardiennage serré, parcs.
<b>Milieux rocheux</b>	Dégradation par passages répétés	Maintenir à l'écart des passages des troupeaux, modification des circuits de pâturage
<b>Eléments généraux</b>		Absence de fertilisation minérale et désherbage chimique Raisonnement des apports des déjections animales : éviter les zones sensibles et privilégier celles où la ressource peut être améliorée. Enregistrement de pratiques (cahier de pâturage) : chargement, circuit, mode de conduite, dates d'alpage, pose de clôtures, interventions sur l'alpage...

L'ensemble des unités pastorales sur le site Natura 2000 est concernée par des enjeux environnementaux et doivent donc faire l'objet de mesures agrienvironnementales (MAEC) et de suivis. L'objectif consiste à encourager la mise en place de MAEC sur l'ensemble des alpages avec l'élaboration de plans de gestion écopastoraux ciblant les secteurs sensibles. Les actions à mettre en place sur le site Natura 2000 sont basées sur la « gestion pastorale ». Les mesures de gestion sont ensuite déclinées pour chaque alpage, en fonction des enjeux présents, des particularités et des contraintes de l'alpage.

Les alpages où sont mis en œuvre des mesures de gestion doivent faire l'objet d'un suivi de manière quantitatif et qualitatif des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et de l'impact des pratiques. Les mesures préconisées pourront être réajustées à l'avenir si elles s'avèrent insuffisantes pour le maintien en bon état de conservation des milieux naturels et des espèces.

La réalisation des diagnostics pastoraux nécessite une importante phase d'animation et de concertation auprès des agriculteurs. Ainsi, une information préalable doit être faite auprès des acteurs du territoire pour présenter les diagnostics pastoraux et les mesures contractualisables dans le cadre de Natura 2000.

### **Perspectives de gestion pour chaque alpage**

La réalisation des diagnostics pastoraux permettra d'affiner la connaissance des alpages et de définir des plans de gestion pastorale à préconiser. Cependant, il est possible à ce jour, en fonction de la connaissance des pratiques et des enjeux de donner un aperçu des grandes lignes des actions qui pourraient être développées pour chaque alpage. Le tableau décrit des axes de travail généraux.

Alpage	Enjeux	Orientations de gestion
<b>Grand Galbert</b>	<p><u>Intérêt patrimonial :</u>            Nombreuses tourbières, pelouses alpines, landes d'adret, cours d'eau            Nidification du Tétrasyre</p> <p><u>Problématiques :</u>            Présence de quereyllins, embroussaillement de zones autrefois pâturées ou fauchées, apport de sels et présence de tourbières, tourisme</p>	<p>Limiter la dynamique forestière sur Basse Montagne et le bas de l'alpage            Préserver les buttes de sphaignes            Eviter le pâturage précoce dans la zone de nidification du Tétrasyre            Limiter l'extension du queyrellin et conserver la diversité floristique            Veiller à ce que les apports de sel se fassent suffisamment loin des zones humides</p>
<b>Poursollet (Pré d'Ornon et plateau des lacs)</b>	<p><u>Intérêt patrimonial :</u>            Nombreuses tourbières, pelouses alpines, cours d'eau            Nidification du Tétrasyre</p> <p><u>Problématiques :</u>            Embroussaillement de zones autrefois pâturées ou fauchées, conflit d'usage avec le tourisme, dégradation ponctuelle de la tourbière des Sagnes et du lac des Boîtes, mare eutrophisée</p>	<p>Maintien de la qualité floristique des alpages (en particulier le Pré d'Ornon)            Limiter la dynamique forestière sur les prairies des Puntis et d'Ornon            Améliorer la circulation des animaux            Eviter que les animaux aillent dans les zones en régénération forestière            Limiter le pâturage des Sagnes            Préserver les buttes de sphaignes            Mettre en place un système d'abreuvement sur le Pré d'Ornon</p>
<b>Côte belle/Plan Col</b>	nc	nc
<b>Taillefer</b>	Plus de pastoralisme, milieu qui se ferme	Réfléchir à l'éventuelle possibilité de remettre en place un alpagiste
<b>Chalvet</b>	Plus de pastoralisme, milieu qui se ferme. Attaque de loup	Réfléchir à l'éventuelle possibilité de remettre en place un alpagiste

### **CONDITIONS DE REALISATION**

**Outils de réalisation :** MAEc (système + engagements Herbe 09 + autres engagements unitaires),  
**Prescriptions techniques :** le plan de gestion pastoral sera rédigé conjointement avec la FAI.

### **FINANCEMENT**

**Estimatif financier :** fonction du nombre d'hectares engagés (maximum 1900ha), des surfaces cibles, des engagements linéaires souscrits  
**Financement :** Convention Natura 2000, Europe, Etat

### **INDICATEURS DE SUIVI**

**Résultats attendus :** Maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats  
**Indicateur de suivi :** Surfaces engagées, nombre de contrats et d'agriculteurs engagés

### **PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES**

**Maître d'ouvrage potentiel :** Groupements pastoraux, agriculteurs, communes  
**Partenaires techniques :** Structure animatrice, FAI, Groupements pastoraux, agriculteurs, AFP, Parc National des Ecrins

<b>Action A2</b>	<b>Restaurer les milieux ouverts à vocation pastorale</b>	<b>Priorité 2</b>
----------------------	---	-----------------------

### CONTEXTE

Un milieu ouvert est un milieu à dominante herbacée défini par un taux de recouvrement au sol de la végétation ligneuse inférieur à 25 %. La déprise agricole, et particulièrement celle du pâturage conduit à des modifications paysagères. La suppression de la pression exercée par les troupeaux de vaches et de brebis mène à la colonisation des milieux ouverts, d'abord par les broussailles, puis par les pins, pour arriver à leur fermeture complète. Cette fermeture des milieux a différents impacts, tant au niveau écologique et économique que sociologique.

Les impacts écologiques sont :

- Appauvrissement de la diversité biologique par suite de l'homogénéisation des écosystèmes.
- Diminution du nombre d'espèces de plantes par étouffement.
- Diminution de la diversité faunique et entomofaunique par suite de la disparition de leur habitat.
- Augmentation des risques de feu, et facilitation de leur extension via les couloirs embroussaillés.

La question de l'abandon de certains alpages au profit des espèces sauvages lorsque la fermeture du milieu n'est pas « enrayable » est à envisager.

### Cadre de l'action

<b>HIC visés</b>	4030, 4060, 4080, 6150, 6170, <b>6230*</b> , 7110, 7140, 7230, 7240
<b>EIC visés</b>	1419
<b>Autres enjeux patrimoniaux</b>	Autres espèces végétales et animales, attrait paysager
<b>Localisation</b>	Alpages
<b>Surface</b>	150ha parmi les 1900 ha de surface pastorale
<b>Actions liées</b>	A1, A32
<b>Echéancier prévisionnel</b>	Continu, contractualisation MAEC 2015, 2016, 2017

### Rappel des objectifs :

Objectifs de conservation	Objectif de gestion
OC2 : Maintenir et améliorer l'état de conservation des habitats pastoraux OC6 : Maintenir ou améliorer les effectifs de populations de chiroptères, galliformes, rapaces par la protection de leurs habitats	OG1 : Maintenir des pratiques pastorales adaptées aux enjeux environnementaux OG2 : Entretien des milieux ouverts

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Cette action vise l'ouverture de surfaces abandonnées par l'agriculture et moyennement à fortement embroussaillées, et celles de landes envahies par les ligneux. Lorsque le milieu s'est refermé, il doit être réouvert afin d'obtenir une végétation rase tout en conservant des îlots de végétation ligneuses et arbustives.

- Débroussailler ou faucher la zone de la végétation herbacée, buissonnante et arbustive
- Couper les ligneux puis soit les brûler, les broyer ou les exporter hors de la zone

Les zones ouvertes doivent être entretenues pour empêcher la refermeture du milieu. Cet entretien peut être réalisé par différents procédés :

- Un entretien du milieu par le pastoralisme sera privilégié. Il est nécessaire de veiller à ce que les troupeaux réouvrent suffisamment le milieu, et éventuellement apporter un complément mécanique pour supprimer les refus non pâturés par les troupeaux. La structure animatrice accompagnera l'agriculteur afin que la gestion pastorale soit adaptée le mieux possible.
- Une coupe mécanique réalisée par débroussailluse

La gestion par pâturage est à privilégier car il paraît coûteux et inutile de vouloir à tout pris maintenir des milieux destinés à se fermer, quand bien même leur intérêt écologique est exceptionnel.

Le bail de location de l'alpage devra comprendre une clause afin que le loueur entretienne l'alpage et que celui-ci ne se boise pas et ne soit pas colonisé totalement par les landes.

Il s'agit de maintenir l'effet de lisière en organisant le passage de la forêt à la pelouse dans l'alpage. Les ligneux seront éliminés des secteurs les plus appétant.

**La réouverture de milieux en zone humide est traitée dans l'action « Suivre et restaurer les zones humides ».**

## CONDITIONS DE REALISATION

**Outils de réalisation :** MAEc (système + engagements unitaires Ouvert) contrat Natura 2000, PPT

**Prescriptions techniques :** Lorsque l'embroussaillage est trop important et que le troupeau est jugé insuffisant pour maintenir le milieu ouvert après réouverture, la MAEc de réouverture ne pourra pas être souscrite. Si les enjeux environnementaux sont très forts, il pourra être envisagé un contrat Natura 2000 nini. Elaboration des chantiers de débroussaillage avec la FAI, prescriptions de gestion proposées dans le cadre des diagnostics pastoraux, financements PPT

## FINANCEMENT

**Estimatif financier :** fonction du nombre d'hectares engagés (maximum 150ha), des surfaces cibles, des engagements unitaires souscrits

**Financement :** Conseil régional, conseil général, Etat, Europe, collectivités locales

## INDICATEURS DE SUIVI

**Résultats attendus :** Maintien des alpages, maintien de la mosaïque des milieux

**Indicateur de suivi :** Nombre d'hectares réouverts, état de l'abrouissement n+1 par le troupeau, suivis photographiques, évaluation de l'intérêt des travaux menés

## DONNEES DE CONTRACTUALISATION

**Maître d'ouvrage potentiel :** Groupement pastoral, communes, propriétaires

**Partenaires techniques :** Structure animatrice, PNE, FAI, ONF, collectivités

<b>Action A3</b>	<b>Gestion environnementale des boisements</b>	<b>Priorité 1</b>
----------------------	--	-----------------------

**CONTEXTE**

Les pratiques sylvicoles classiques peuvent parfois poser des problèmes d'un point de vue impact sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire : dérangement de l'avifaune nicheuse, détérioration des habitats sensibles par tassement, perturbation de la faune du sol, augmentation de la turbidité de l'eau, détérioration des berges des ruisseaux, des tourbières ou des frayères,... Pour autant, certaines pratiques plus douces sont techniquement réalisables.

L'objectif est de limiter le dérangement des espèces sensibles, de limiter la création de nouvelles pistes forestières et de préserver les sols fragiles et les zones humides.

**Cadre de l'action**

<b>HIC visés</b>	91D0*, 9110, 9410, 9420, 9430, 6430
<b>EIC visés</b>	1386
<b>Autres enjeux patrimoniaux</b>	Autres espèces végétales et animales (chiroptère, avifaune), attrait paysager
<b>Localisation</b>	Boisements du site
<b>Surface</b>	Environ 360 ha
<b>Actions liées</b>	A4, A5, A6, A7, A8, A9
<b>Echéancier prévisionnel</b>	Continu

**Rappel des objectifs :**

Objectifs de conservation	Objectif de gestion
OC3 : Maintenir et améliorer l'état de conservation des habitats forestiers OC6 : Maintenir ou améliorer les effectifs de populations de chiroptères, galliformes, rapaces par la protection de leurs habitats	OG6 : Garantir une gestion forestière favorisant la biodiversité

**DESCRIPTIF DE L'ACTION**

**1) Recourir à des méthodes d'exploitation forestière douces dans les zones sensibles**

Pour l'ensemble des interventions sylvicoles, il est important de respecter les préconisations suivantes :

- pas de pénétration des engins forestiers **dans** les parcelles : débusquage par tracteur depuis la piste, recours au câble ou débusquage par traction animale ;
- reprise des bois sur les pistes par tracteur (ou éventuellement par traction animale) : débardage par méthodes classiques ou alternatives (en respectant néanmoins les conditions météorologiques, les périodes sensibles, etc).

La structure animatrice sera contactée et associée avant travaux pour délimiter les zones sensibles et pointer les secteurs où les engins d'exploitation ne sont pas recommandés.

**2) Favoriser la régénération naturelle**

Les schémas d'aménagement prévoient une coupe par bouquet pour favoriser cette irrégularisation par régénération. La régénération naturelle est à privilégier : cela permet le maintien de la diversité génétique des populations locales.

Certaines zones forestières sont parcourues par le bétail. La mise hors pâturage de ces zones permettrait de préserver au mieux les habitats et de favoriser leur régénération naturelle.

Cette mise en défens peut s'effectuer au moyen de clôtures naturelles (branchages pour éviter l'évolution du bétail dans ces milieux) ou non. Les zones concernées seront définies avec le gestionnaire en lien avec l'agriculteur.

Il peut être testé de mettre en place des zones test de mises en défens (gibier/ troupeau) (mise en place de piquets espacés de 50cm environ) pour observer l'effet sur la régénération naturelle.

Dans le cas où cette mesure ne suffirait pas, il peut être envisagé de dégager les semis et de lutter contre les espèces concurrentes. Un suivi peut être réalisé afin de mesurer l'efficacité de la mesure.

Si nécessité de plantation :

- ne pas recourir à la plantation en plein ;
- privilégier le mélange ou les plantations en petits collectifs ;
- s'interdire le recours à des essences allochtones ;

Si nécessité de protection de plants contre le gibier, privilégier des protections respectueuses du milieu.

### 3) Gérer les lisières agroforestières et en zones humides

Cf action « suivre et restaurer les zones humides » et « gérer les lisières »

### 4) Préconisations générales

- Favoriser les travaux après le 31 juillet pour éviter le dérangement de l'avifaune nicheuse.
- Ne pas passer dans les zones humides et les tourbières et ne pas déposer de rémanents en bordure immédiate des zones humides.
- Pour accéder aux zones de travaux, utiliser du matériel et des techniques adaptés aux zones humides : utiliser des pneus basse pression et des engins légers dans les zones de sols sensibles au tassement ou au colmatage; n'utiliser les engins lourds qu'en terrain sec et de portance correcte; éviter de traverser les cours d'eau ou prévoir préalablement leur aménagement (buses, billons, ponts démontables);
- Allonger la durée de révolution pour les peuplements traités en futaie régulière et des rotations de coupes (augmentation de la représentativité de l'habitat par maturation, réduction de la fréquence des perturbations dans les habitats d'espèces sensibles aux dérangements);
- Conserver la structure du sol, ne pas drainer, ne pas labourer;
- Ne pas répandre de lubrifiant ou de carburant, source de pollution du sol (diffusion rapide dans l'écosystème aquatique). Utiliser des lubrifiants ou carburants biodégradables.
- Eviter l'exploitation des cembraies.

## CONDITIONS DE REALISATION

### Outils de réalisation :

Mesures non contractuelles : préconisations générales et lorsque les travaux sylvicoles peuvent intégrer les préconisations environnementales.

Contrat Natura 2000 : débardage alternatif, régénération dirigée (dans le cas où la régénération naturelle ne fonctionne pas) par dégagement des semis, lutte contre les espèces concurrentes, mise en défens des semis, aménagement de lisière étagée

**Prescriptions techniques** : montage d'un cahier des charges adapté pour chaque contrat explicitant la localisation, la mesure (engagements rémunérés ou non rémunérés), des préconisations. La structure animatrice accompagne le porteur de projet.

## FINANCEMENT

**Estimatif financier** : à déterminer en fonction de la gestion environnementale engagée.

**Financement** : Convention d'animation, Contrat Natura 2000, mesures prises en charge par l'ONF et les communes concernées, Etat, Europe

## INDICATEURS DE SUIVI

**Résultats attendus** : Régénération naturelle effective, respect des préconisations générales, méthodes d'exploitation douce en zone sensible, contact de la structure animatrice avant travaux

**Indicateur de suivi** : Nombre de contact, surface de peuplement ne présentant pas de problème de régénération, surface exploitée selon des méthodes « douces », nombre de chantiers, volume de bois mobilisé...

## PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

**Maître d'ouvrage potentiel** : ONF (gestionnaire pour le compte des propriétaires), structure animatrice

**Partenaires techniques** : Experts forestiers, PNE, collectivités, organismes de recherche, exploitants et entreprises de travaux forestiers

Action A4	Constituer des îlots de vieillissement et de sénescence	Priorité 1
--------------	---	---------------

### CONTEXTE

Cette mesure vise à favoriser le développement de bois sénescents, sous forme d'arbres isolés en forêt ou d'îlots de vieillissement d'un seul tenant, afin d'améliorer la naturalité des habitats forestiers et d'intégrer dans la gestion forestière la préservation des espèces.

Au sein des habitats forestiers du réseau français Natura 2000, des besoins forts ont été identifiés en matière d'augmentation du nombre d'arbres ayant dépassé le diamètre d'exploitabilité, atteint la sénescence, dépérissant, présentant des cavités ou un intérêt pour certaines espèces retenues par la Directive "Habitats, Faune, Flore". Or ces habitats forestiers sénescents présentent un grand intérêt écologique et constituent des habitats pour certaines espèces de bryophytes et des gîtes potentiels pour les chauves-souris. De plus, leur présence est aujourd'hui considérée comme un indicateur de bonne gestion sylvicole.

### Cadre de l'action

<b>HIC visés</b>	91D0*, 9110, 9410, 9420, 9430, 6430
<b>EIC visés</b>	1386
<b>Autres enjeux patrimoniaux</b>	Autres espèces végétales et animales (chiroptère, avifaune), attrait paysager
<b>Localisation</b>	A définir en fonction des enjeux biologiques (Buxbaumie verte, chiroptères, oiseaux cavernicoles)
<b>Surface</b>	A définir parmi les 360 ha
<b>Actions liées</b>	A3, A6
<b>Echéancier prévisionnel</b>	Continu, selon les opportunités

### Rappel des objectifs :

Objectifs de conservation	Objectif de gestion
OC3 : Maintenir et améliorer l'état de conservation des habitats forestiers OC6 : Maintenir ou améliorer les effectifs de populations de chiroptères, galliformes, rapaces par la protection de leurs habitats	OG6 : Garantir une gestion forestière favorisant la biodiversité

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

- 1) La première partie de l'action consiste à créer des **îlots de vieillissement** de façon à accroître la richesse biologique forestière.

Il s'agit de peuplements dont on décide d'allonger le cycle sylvicole alors même que leur régénération est possible. La durée d'allongement peut atteindre 1,5 fois l'âge d'exploitabilité. En futaie jardinée, l'allongement correspond à une augmentation du diamètre qui va au delà de l'âge d'exploitabilité. L'îlot continue à faire l'objet d'interventions sylvicoles.

Ces îlots seront définis conjointement avec le gestionnaire et le propriétaire et auront une surface minimale d'au moins 2 à 5ha.

- 2) La deuxième partie de l'action consiste à créer des **îlots de sénescence**.

Le bois mort est un enjeu majeur pour le maintien et le développement d'une partie importante de la biodiversité forestière. Pour préserver ou augmenter la fréquence ou l'abondance des coléoptères par exemple, il faut au moins 30 m<sup>3</sup>/ha de bois mort (Bouget, Gosselin, Nageleisen, 2004). La conservation du bois mort passe par la non-récolte de certains chablis, d'arbres dépérissants ou morts sur pied et des rémanents.

Ces îlots de sénescence, d'une surface d'au moins 2 à 5 hectares ne feront l'objet d'aucune intervention : aucune exploitation forestière, pas de pâturage, pas ou peu de fréquentation. Ils sont conservés jusqu'à leur terme physique (effondrement des arbres) qui créera une ouverture et donc une possible régénérescence naturelle.

Les secteurs éligibles concernent les zones exploitables d'un point de vue sylviculture et seront ciblés sur les essences autochtones (toutefois la mise en place d'îlots de sénescence pourra être motivée

sur des essences allochtones en cas d'enjeu de préservation d'espèces). Les secteurs ciblés sont ceux à enjeu buxbaumie verte. Une zone peut-être définie autour des Sagnes et du lac des Boîtes sans toutefois compromettre le maintien de la tourbière ouverte. D'autres seront à définir à partir d'un diagnostic biologique (localisation, pertinence de la mesure...).

Ces îlots pourront être rattachés au réseau FRENE (Forêts Rhônalpines en Évolution Naturelle) de Rhône-Alpes.

- 3) Des suivis biologiques pourront être réalisés afin de vérifier la pertinence de la mesure et l'intérêt de la poursuivre.

## CONDITIONS DE REALISATION

**Outils de réalisation :** mesure contractuelle pour les îlots de sénescence (contrat Natura 2000), mesure non contractuelle pour les îlots de vieillissement (charte Natura 2000).

**Prescriptions techniques :** montage d'un cahier des charges adapté pour chaque contrat explicitant la localisation, la mesure (engagements rémunérés ou non rémunérés), des préconisations. Les boisements inaccessibles ne pourront être contractualisés au titre de la mesure F22712.

## FINANCEMENT

**Estimatif financier :** Contrat Natura 2000 forestier : mesure F22712 – îlots et arbres sénescents  
Montant plafond de 4 000€/ha

**Financement :** Convention d'animation Natura 2000, Contrat Natura 2000, Etat, Europe

## INDICATEURS DE SUIVI

**Résultats attendus :** Structure, part du bois mort, densité de cavités (habitats). Présence des espèces ciblées dans les sites Natura 2000.

**Indicateur de suivi :** Nombre d'hectares engagés, nombre d'îlots de sénescence mis en place

## PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

**Maître d'ouvrage potentiel :** Propriétaires, gestionnaires pour le compte des propriétaires (ONF)

**Partenaires techniques :** PNE, experts forestiers, structure animatrice, CBNA, Gentiana, CEN 38, association de protection de la nature, REFORA-FRENE...

Action A5	Gérer les lisières forestières	Priorité 3
--------------	--------------------------------	---------------

**CONTEXTE**

La lisière, zone transitoire entre forêt et milieu ouvert, joue un rôle important en matière de biodiversité : refuge, lieu de reproduction et zone de nourrissage d'une faune nombreuse et variée (oiseaux, chauve souris et autres petits mammifères, reptiles, papillons et autres insectes...), les lisières sont des écotones, à la frontière d'habitats différents, ainsi que des trames vertes pour les espèces inféodées aux zones ouvertes arborées (haies, bosquets...). Elles permettent aussi de protéger les peuplements contre le vent, si elles sont perméables, progressives et étagées, et contre le soleil et le gel. Elles constituent enfin un refuge pour les essences pionnières et postpionnières utiles à la recolonisation des surfaces détruites.

Pour être favorable, la lisière doit adopter une structure irrégulière, composée de plusieurs zones où peuvent se développer différentes strates végétales :

- un manteau arboré peu dense constitué d'espèces pionnières et post-pionnières ;
- un cordon de buissons ;
- un ourlet herbeux.

Il faut veiller à l'étagement et à la structuration de ces zones par une augmentation progressive de la hauteur depuis l'ourlet herbeux jusqu'au peuplement forestier.

**Cadre de l'action**

<b>HIC visés</b>	91D0*, 9110, 9410, 9420, 9430, 6430
<b>EIC visés</b>	1386
<b>Autres enjeux patrimoniaux</b>	Autres espèces végétales et animales (chiroptère, avifaune), attrait paysager
<b>Localisation</b>	Basse-Montagne, Pré d'Ornon, bords de chemins, Louvet...
<b>Surface</b>	Linéaire à définir
<b>Actions liées</b>	A3, A4, A6, A7, A8, A9
<b>Echéancier prévisionnel</b>	Continue

**Rappel des objectifs :**

Objectifs de conservation	Objectif de gestion
OC3 : Maintenir et améliorer l'état de conservation des habitats forestiers OC6 : Maintenir ou améliorer les effectifs de populations de chiroptères, galliformes, rapaces par la protection de leurs habitats	OG6 : Garantir une gestion forestière favorisant la biodiversité

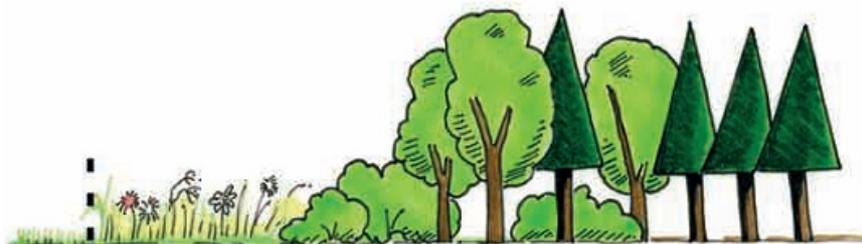
**DESCRIPTIF DE L'ACTION**

**1) Les lisières agro-forestières**

De manière générale, réserver si possible 5 m à l'ourlet herbacé et 8 m au cordon arbustif.

Eclaircir le manteau forestier pour structurer le couvert arborescent, favoriser l'apparition de plantes herbacées, de régénération et de buissons ligneux d'accompagnement, ainsi que donner de la lumière à la fruticée et à l'ourlet herbeux (interventions jardinatoires) ;

Garder les arbres sénescents, morts ou à cavités (en évitant les abords des routes et chemins fréquentés par le public) ;



Dans certains cas de lisières nettes et non structurées, créer des trouées en alternant endroits et époques d'intervention : maintenir les éléments de valeur dans la trouée ainsi que les perches ; les trouées créent des sinuosités favorisant l'évolution dynamique de la structure.

Au sein de la lisière (fruticée et manteau forestier) favoriser les essences de lumière produisant des fruits, les pionniers, mais aussi les très gros arbres, les arbres à cavité, les arbres à lianes et les chandelles ; veiller à une diversité maximale d'espèces

Entretenir la lisière par recépage périodique de la ceinture buissonnante et fauchage de l'ourlet herbeux ; l'entretien doit être réalisé par tronçons, sur toute la profondeur de la lisière, en laissant des zones refuges sur le linéaire; respecter les périodes de reproduction de la faune.

Rajeunir les buissons, favoriser la diversité des espèces, éliminer localement les repousses de ligneux arborescents, éclairer l'ourlet herbeux et éviter son embroussaillement ; entasser les branches pour retarder la repousse des rejets et constituer des habitats spécifiques

Conserver, mettre à la lumière voire créer des petites structures ou biotopes : laisser des tas de branches et des morceaux de bois mort ; éclairer des points d'eau, des rochers.

## 2) Les lisières de zones humides

La gestion des lisières en zones humides est traitée dans l'action « suivre et restaurer les zones humides ».

### CONDITIONS DE REALISATION

**Outils de réalisation** : Contrat Natura 2000 F22705 : travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production, accompagnement des pratiques dans le cadre de l'animation, MAEc

**Prescriptions techniques** : montage d'un cahier des charges adapté pour chaque contrat explicitant la localisation, la mesure (engagements rémunérés ou non rémunérés), des préconisations.

### FINANCEMENT

**Estimatif financier** : A définir selon le linéaire engagé et les travaux prévus

**Financement** : Convention d'animation Natura 2000, Etat, Europe, Contrat Natura 2000, ONF (dans le cadre de sa gestion en forêt soumise), MAEc

### INDICATEURS DE SUIVI

**Résultats attendus** : Lisières étagées et diversifiées

**Indicateur de suivi** : Linéaire géré favorablement

### PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

**Maître d'ouvrage potentiel** : Propriétaires, gestionnaires pour le compte des propriétaires (ONF)

**Partenaires techniques** : PNE, experts forestiers, structure animatrice, CBNA, Gentiana, CEN 38, association de protection de la nature...

<b>Action</b> A6	<b>Accompagner les pratiques sylvicoles</b>	<b>Priorité</b> 1
---------------------	---	----------------------

### CONTEXTE

La forêt occupe une place non négligeable sur le site, tant d'un point de vue surface, intérêt économique et écologique. La gestion forestière est ainsi un enjeu transversal important dont peuvent dépendre la préservation de certains habitats et espèces d'intérêt communautaire.

#### Cadre de l'action

<b>HIC visés</b>	91D0*, 9110, 9410, 9420, 9430, 6430
<b>EIC visés</b>	1386
<b>Autres enjeux patrimoniaux</b>	Autres espèces végétales et animales (chiroptère, avifaune), attrait paysager
<b>Localisation</b>	Ensemble des boisements
<b>Surface</b>	Environ 360 ha
<b>Actions liées</b>	A3, A4, A5, A7, A9
<b>Echéancier prévisionnel</b>	Continue

#### Rappel des objectifs :

Objectifs de conservation	Objectif de gestion
OC3 : Maintenir et améliorer l'état de conservation des habitats forestiers	OG6 : Garantir une gestion forestière favorisant la biodiversité

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'objectif est de renforcer les échanges, connaître les pratiques afin de proposer des adaptations sur les zones sensibles, mettre en place des moments d'information auprès des acteurs forestiers.

#### 1) Cartographier les zones sensibles en milieu forestier

La première étape de l'action consiste à produire une carte précise des zones identifiées comme sensibles en milieu forestier. Cette carte sera à usage interne et ne doit pas laisser sous-entendre que les zones non identifiées comme sensibles ne le sont pas. Elles le sont juste un peu moins au vu de la connaissance actuelle. Cette carte servira à définir des adaptations des travaux sylvicoles afin que les habitats et espèces à enjeux patrimoniaux soient le moins impactés possibles.

#### 2) Notice de gestion sur les tourbières boisées

Rédiger une notice de recommandation de gestion (ou non gestion) sur les tourbières boisées de la section Gavet Clavaux à l'attention de l'entrepreneur et du gestionnaire.

#### 3) Accompagner les gestionnaires forestiers dans le repérage et lors des suivis de coupe

Faire connaître la sensibilité des milieux et adapter les travaux en utilisant la cartographie produite.

### CONDITIONS DE REALISATION

**Outils de réalisation** : mesure non contractuelle

### FINANCEMENT

**Financement** : Convention d'animation Natura 2000

### INDICATEURS DE SUIVI

**Résultats attendus** : Prise en compte des enjeux par les acteurs forestiers, cartographie

**Indicateur de suivi** : Nombre de contact avec les acteurs forestiers, nombre de chantiers adaptés

### PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

**Maître d'ouvrage potentiel** : Structure animatrice

**Partenaires techniques** : Experts, ONF, CBNA, association de protection de la nature, collectivités

<b>Action</b> A7	<b>Protéger les secteurs les plus sensibles</b> (buttes à sphaignes, tremblants, tourbières...)	<b>Priorité</b> 1
---------------------	--	----------------------

### CONTEXTE

Les zones humides constituent des habitats rares et sensibles au piétinement et à toute perturbation pouvant les affecter. Ces milieux abritent une flore spécialisée qui recèle de nombreuses espèces rares et menacées.

Les menaces qui peuvent être observés à proximité des secteurs sensibles sont : le piétinement qui tasse les sols et modifie localement l'hydrologie, le piétinement qui détruit directement la végétation, le tassement de la végétation, la surfréquentation estivale, le dérangement de la faune sauvage, l'eutrophisation liée aux toilettes sauvages et à de possibles zones de chaumes à proximité des zones humides.

#### Cadre de l'action

<b>HIC visés</b>	7110*, 7140, 7230, 7240*, 91D0*
<b>EIC visés</b>	1419
<b>Autres enjeux patrimoniaux</b>	Autres espèces végétales et animales liées aux zones humides, attrait paysager
<b>Localisation</b>	A déterminer dans le cadre de la mise en œuvre de l'action
<b>Surface</b>	A déterminer dans le cadre de la mise en œuvre de l'action
<b>Actions liées</b>	A1, A3, A7, A16, A19
<b>Echéancier prévisionnel</b>	Continue

#### Rappel des objectifs :

Objectifs de conservation	Objectif de gestion
OC1 : Préserver les zones humides, leurs espèces associées et améliorer leur état de conservation	OG1 : Maintenir des pratiques pastorales adaptées aux enjeux environnementaux OG3 : Protéger les tourbières OG5 : Préserver la qualité et le fonctionnement des cours d'eau OG6 : Garantir une gestion forestière favorisant la biodiversité OG8 : Mieux gérer la fréquentation touristique et améliorer les aménagements

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'objectif est d'éviter les dégradations des zones humides remarquables par la mise en place de mesures adaptées :

- Mise en place d'exclos permanents de pâturage au niveau des secteurs les plus sensibles par la pose de filets avant le début de l'estive et leur retrait en fin d'estive. Les secteurs potentiellement concernés sont les buttes de sphaignes présentes à Basse-Montagne, au Pas de l'Enviou, dans la tourbière des Sagnes, autour du Lac du Pin, du lac Canard et du lac du Grand Pré. Ce type d'action peut être mené dans le cadre d'un contrat MAEC présentant un plan de gestion écopastoral. L'idée étant d'adapter la conduite du troupeau au travers d'une gestion globale du pastoralisme tenant compte des zones humides. Des mesures peuvent être réfléchies également au niveau du lac des Boites.
- Mise en défens des zones sensibles fréquentées par les randonneurs et divers usagers afin de limiter le piétinement, le bivouac à proximité des zones les plus sensibles. Globalement, l'humidité de ces zones contraint les activités mais il convient de souligner leur fragilité en excluant tout piétinement possible. Les secteurs ciblés sont notamment les abords du lac Punay où passe le GR50 (déviation du GR50 ?), la tourbière du Louvet, la pointe du lac Fourchu. L'habitat « tourbière haute active » est prioritaire. **lac noir et lac de l'agneau**
- Renforcement de la présence sur le site pour sensibiliser, informer (cf action A16)

Pour évaluer l'intérêt de cette mise en défens, une veille écologique sera menée afin de vérifier que cette mesure a un impact positif sur les milieux naturels.

### CONDITIONS DE REALISATION

**Outils de réalisation** : Contrat Natura 2000 A32324P, MAEC, ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte de l'objectif

**Prescriptions techniques** : Dans le cas des MAEC, la structure animatrice accompagnera le berger dans la définition de la localisation de la pose des filets, et informera l'éleveur des mesures à prendre. Dans le cas d'un contrat Natura 2000, le cahier des charges précisera les modalités techniques spécifiques du projet.

## FINANCEMENT

**Estimatif financier** : acquisition et pose de filets : 2,40 € / ml / an

**Financement** : Etat, Europe, Contrat de rivière, Agence de l'eau, SAGE...

## INDICATEURS DE SUIVI

**Résultats attendus** : Absence de piétinement et d'eutrophisation des tourbières et bords de zones humides

**Indicateur de suivi** : Nombre de contrats signés, surface mise en défens, résorption des zones de piétinement autour des tourbières

## PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

**Maître d'ouvrage potentiel** : Communes, propriétaires privés, agriculteurs, ONF, Groupement pastoral

**Partenaires techniques** : Structure animatrice, associations naturalistes, experts scientifiques, Parc National des Ecrins, ONF

Action A8	Suivre et restaurer les zones humides	Priorité 1
--------------	---------------------------------------	---------------

### CONTEXTE

Les zones humides du site Natura 2000 sont diversifiées (boisées, non boisées, acides, alcalines, oligotrophes, eutrophes...). Elles abritent de très nombreuses espèces patrimoniales et leur maintien est une priorité.

Plusieurs causes de dégradation possibles existent. Elles sont liées :

- à la fréquentation touristique : le piétinement, l'eutrophisation (toilettes sauvages), les feux, l'érosion, la turbidité
- au pastoralisme : sous pâturage ou sur-pâturage, eutrophisation, apports de sel, piétinement
- à la sylviculture : dessertes forestières, passages d'engins de chantier, dépôts de rémanents à proximité des zones humides
- à la modification des écoulements : gabions, ...
- à la dynamique naturelle : le milieu se ferme en zone basse.
- au changement climatique : eutrophisation atmosphérique, remontée de la zone de combat

L'objectif de l'action vise à suivre et à mettre en œuvre des mesures de prévention et de restauration des zones humides lorsque cela est possible.

### Cadre de l'action

<b>HIC visés</b>	7110*, 7140, 7230, 7240*, 91D0*
<b>EIC visés</b>	1419, 1386
<b>Autres enjeux patrimoniaux</b>	Autres espèces végétales et animales liées aux zones humides, attrait paysager
<b>Localisation</b>	A déterminer dans le cadre de la mise en œuvre de l'action
<b>Surface</b>	A déterminer dans le cadre de la mise en œuvre de l'action
<b>Actions liées</b>	A1, A2, A9, A10, A16
<b>Echéancier prévisionnel</b>	Continue

### Rappel des objectifs :

Objectifs de conservation	Objectif de gestion
OC1 : Préserver les zones humides, leurs espèces associées et améliorer leur état de conservation	OG4 : Restaurer les zones humides dégradées

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

1) Un suivi visuel des zones humides et tourbières sera effectué annuellement ou tous les deux ans.

Il permettra :

- d'adapter au mieux la signalétique et de mettre en place des évitements des zones fragilisées au moyen de panneaux, d'informations au départ des sentiers de randonnées...
- d'adapter les pratiques pastorales (piétinement, eutrophisation, apports de sel)
- d'adapter les pratiques sylvicoles

2) Des travaux de restauration peuvent être engagés (en fonction de l'état des lieux scientifique).

Ils peuvent consister en :

- **la pose de système d'évitement** (passerelles, caillebotis) des zones humides

- **la restauration hydrique :**

La **pose de seuils** pour rehausser les niveaux d'eau : consiste à disposer en travers des fossés de drainage et selon un espacement régulier des barrières imperméables faisant écran à la libre circulation de l'eau dans les fossés et permettant de rehausser son niveau tout en limitant ses fluctuations. La nature des seuils devra être réfléchi en relation avec les enjeux.

Le **colmatage des fossés** consiste à les combler à l'aide de matériaux très peu perméables, de la tourbe en l'occurrence. Le principal avantage de cette technique réside dans l'effacement total de l'effet drainant des fossés ce qui permet à la nappe de la tourbière de recouvrer son niveau de saturation hydrique sur l'ensemble de sa surface.

**Le décapage :** en complément des travaux de restauration hydrique, il est parfois nécessaire d'intervenir sur le sol lorsque celui-ci a subi d'importantes modifications de ses propriétés physicochimiques lors de son assèchement. Ces conditions peuvent en effet ne plus être propices au développement d'une végétation de tourbière haute active, même après restauration hydrique, notamment à la suite de l'oxydation de la tourbe qui s'accompagne de la libération d'éléments minéraux. La végétation traduira généralement le degré de modification subie par le sol, mais des sondages pédologiques complémentaires pourront se révéler fort utiles pour quantifier ces modifications. Si les horizons superficiels de tourbe se trouvent dégradés (tourbe sèche, claire, friable, d'aspect poudreux), il peut être conseillé de les décapier afin de mettre à nu les horizons organiques inférieurs plus propices au développement des communautés recherchées. Appliqué à grande échelle, ce type d'intervention dont il faut rappeler le caractère assez aléatoire et qui est de ce fait généralement pratiqué sur de faibles superficies (placettes de 10 à 100 m<sup>2</sup>) dans le cadre de travaux de diversification du milieu, peut être hautement traumatisant pour le milieu et ne devra être réservé qu'aux sites les plus dégradés dans lesquels aucune autre alternative n'est possible.

- **la restauration de la végétation**

La végétation devra, dans la plupart des cas, faire l'objet d'interventions en vue de restaurer un couvert végétal diversifié permettant le développement d'espèces hygrophiles capables de poursuivre - ou de réamorcer - les processus de turbification.

Coupe d'arbres en périphérie selon des méthodes d'exploitation douce (débardage, engins à faible portance, évacuation des rémanents hors des zones humides...). Cela peut notamment concerner la tourbière de Punay, le lac des Boîtes, la tourbière des Sagnes, la tourbière de Basse-Montagne. On veillera à marteler ou à rogner les souches pour éviter les rejets.

- **Arrachage des semis**

Le pâturage, peut être intéressant dans cette phase de restauration, notamment en complément des travaux mécaniques, les animaux pouvant déstructurer les strates ligneuses d'éricacées, par piétinement et abrutissement. C'est le cas à Basse-Montagne notamment.

## CONDITIONS DE REALISATION

**Outils de réalisation :** mesure non contractuelle (suivi visuel), mesure contractuelle pour les travaux de restauration et la pose de système d'évitement, chantiers bénévoles

**Prescriptions techniques :** Une attention particulière sera portée quant à l'intérêt de l'intervention par rapport à la non-intervention. Des conseils pourront être demandés auprès d'experts tels qu'Olivier Manneville, à l'université de Grenoble, le CEN 38 ou le CBNA.

## FINANCEMENT

**Estimatif financier :** à définir

**Financement :** Contrat Natura 2000, Convention d'animation, CLE du SAGE, Etat, Europe, Contrat de rivière

## INDICATEURS DE SUIVI

**Résultats attendus :** Restauration des zones humides dégradées, prévention de nouvelles dégradations

**Indicateur de suivi :** observation, suivi photographique

## PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

**Maître d'ouvrage potentiel :** ONF, propriétaires, Contrat de rivière (SACO, SIGREDA), Communauté de communes, communes

**Partenaires techniques :** Experts de restauration de zones humides, Pôle tourbière, CBNA, FRAPNA, CEN 38, PNE, ONF, Propriétaires, Conseil général, CLE du SAGE (SIGREDA), SACO, communauté de communes, communes, Agence de l'eau RMC, ONEMA

<b>Action A9</b>	<b>Etude de la tourbière des Sagnes et préconisations de gestion</b>	<b>Priorité 1</b>
----------------------	--	-----------------------

**CONTEXTE**

Les différentes études menées jusqu'à présent sur le massif du Taillefer soulignent la qualité exceptionnelle de la tourbière des Sagnes et la nécessité de réaliser une étude spécifique sur cette tourbière.

Certaines études font ressortir une dégradation par le bétail, d'autres un assèchement de la tourbière par incision du cours d'eau, d'autres un boisement progressif de la tourbière. L'étude des photos aériennes permet de constater que le cœur de la tourbière ne se boise jamais mais que les alentours se ferment progressivement. La question se pose quant à la gestion de ce milieu.

La synthèse ci-après est issue de l'étude menée par Benoît Renaud (CBNA Auvergne) en 2012 concernant la caractérisation des tourbières boisées.

*« Les tourbières bombées fonctionnelles sont souvent non boisées en leur centre. L'installation d'une tourbière boisée n'est généralement pas incompatible avec le maintien de milieux tourbeux ouverts voire pionniers en mosaïque, en dehors des cas de disfonctionnement causés par une perte de fonctionnalité du milieu. Les causes de perte de fonctionnalité peuvent être :*

- *une dégradation de la qualité de l'eau (pollution agricole enrichissant le milieu)*
- *l'abandon de pratiques pastorales*
- *une colonisation par les arbres favorisés par un drainage récent*
- *le changement climatique en cours est une cause possible de l'installation récente d'arbres.*

*Une tourbière boisée est un système complexe. Ainsi, si le couvert arboré limite le développement des sphaignes et joue un rôle de pompe, il favorise également une certaine hygrométrie sans laquelle les sphaignes ne peuvent survivre. Le développement des sphaignes est lui néfaste au maintien des arbres, et on observe une forte mortalité des arbres âgés dans certaines tourbières boisées avec évolution vers un boisement plus clair ou un stade non boisé. L'instabilité du substrat et le faible enracinement génère également une forte mortalité, avec de nombreux chablis qui permettent la création de microhabitats pionniers.*

*Ceci est en contradiction avec le modèle parfois avancé d'une évolution linéaire de la tourbière depuis des stades pionniers vers une phase sénescence boisée. En cas de perte de fonctionnalité trop importante, il convient alors de restaurer la fonctionnalité du milieu (obstruction des drains, élimination des épicéas, gestion pastorale...), et non pas de se limiter à des actions de coupe des ligneux, actions lourdes qui peuvent se montrer parfois inefficaces voire contreproductives.*

*Devant la complexité de ces milieux tourbeux, un diagnostic du fonctionnement de la tourbière est nécessaire avant toute intervention. Mais généralement, la non intervention est préconisée. »*

### **Cadre de l'action**

<b>HIC visés</b>	91D0*, 7110, 7140, 7230...
<b>EIC visés</b>	1386
<b>Autres enjeux patrimoniaux</b>	Autres espèces végétales et animales liées aux zones humides
<b>Localisation</b>	Tourbière des Sagnes et son bassin versant
<b>Surface</b>	13 ha (tourbière)
<b>Actions liées</b>	A7, A8
<b>Echéancier prévisionnel</b>	Etude en 2015 donnant lieu à des travaux en 2016 au besoin

### **Rappel des objectifs :**

<b>Objectifs de conservation</b>	<b>Objectif de gestion</b>
OC1 : Préserver les zones humides, leurs espèces associées et améliorer leur état de conservation	OG4 : Restaurer les zones humides dégradées OG10 : Améliorer les connaissances et suivre l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

**DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Les systèmes tourbeux étant extrêmement fragiles et reposant sur des équilibres sensibles, il convient d'étudier spécifiquement la tourbière des Sagnes avant d'envisager d'éventuelles actions de gestion :

L'état des lieux portera sur :

- la végétation et la caractérisation des habitats à une échelle fine (minimum 1/5000<sup>ème</sup>)
- un état des populations bryologiques détaillés
- un état des communautés végétales (bas-marais, cariçaies,...)
- un état du fonctionnement hydrologique (LIDAR, fonctionnement de la tourbière en lien avec la nappe et le bassin versant, microécoulements) avec l'étude des possibilités pour améliorer le degré d'humidité de la tourbière si besoin
- un état du fonctionnement pastoral
- un état des autres usages (sylvicoles...)

Cet état des lieux permettra d'établir des préconisations et la mise en place de placettes de suivi de la végétation. Si l'étude propose plusieurs type d'intervention, il peut être intéressant de ne faire qu'un type d'intervention à la fois, et d'en suivre les résultats au fil du temps.

## CONDITIONS DE REALISATION

**Outils de réalisation** : mesure non contractuelle pour l'étude, mesure contractuelle pour les travaux

**Prescriptions techniques** : l'élaboration du cahier des charges sera effectuée conjointement avec les structures compétentes sur les thématiques

## FINANCEMENT

**Estimatif financier** : Etude 15000€ ?

**Financement** : Agence de l'eau, Région Rhône-Alpes, CLE du SAGE, Conseil Général, Etat, Europe

## INDICATEURS DE SUIVI

**Résultats attendus** : Etat des lieux du fonctionnement de la tourbière, préconisations de gestion

**Indicateur de suivi** : Publication des résultats de l'étude, mises en œuvre d'actions

## PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

**Maître d'ouvrage potentiel** : DDT, SACO, SIGREDA (CLE du SAGE)...

**Partenaires techniques** : Structure animatrice, propriétaire, ONF, agriculteurs, CBNA, CEN 38, Gentiana, experts, FAI, CLE du SAGE, ONEMA ...

<b>Action A10</b>	<b>Préserver la qualité de l'eau (cours d'eau et zones humides)</b>	<b>Priorité 2</b>
-----------------------	---	-----------------------

**CONTEXTE**

Le massif du Taillefer est un réceptacle pour les eaux de pluie. Donnant source à de nombreux cours d'eau et abritant de très nombreuses zones humides, le maintien d'une qualité d'eau, en tête de bassin versant, est primordial.

**Cadre de l'action**

<b>HIC visés</b>	3110, 3130, 3140, 3220, 6410, 7110, 7140, 7230, 7240, 91D0*
<b>EIC visés</b>	1386, 1419
<b>Autres enjeux patrimoniaux</b>	Autres espèces, milieux naturels. Attrait paysager
<b>Localisation</b>	Intégralité du site (tête de bassin versant)
<b>Surface</b>	3707 ha
<b>Actions liées</b>	A7, A24
<b>Echéancier prévisionnel</b>	Continu avec une priorité en 2015-2016 d'assainir le refuge

**Rappel des objectifs :**

Objectifs de conservation	Objectif de gestion
OC1 : Préserver les zones humides, leurs espèces associées et améliorer leur état de conservation	OG3 : Protéger les tourbières OG5 : Préserver la qualité et le fonctionnement des cours d'eau

**DESCRIPTIF DE L'ACTION**

**1) Mise en place d'abreuvoir**

Les milieux humides, tourbeux et les cours d'eau sont sensibles au piétinement des animaux. Ce dernier entraîne une détérioration de la qualité de l'eau dans les cours d'eau et une dégradation de la végétation (sphaigne notamment) en milieux tourbeux.

Un abreuvoir peut notamment être mis en place au niveau du Pré d'Ornon. Les bovins s'abreuvent actuellement dans une mare située au nord-est de la parcelle, qui est très eutrophiée.

Un système de pompe à nez peut être mis en place **à l'extérieur de la zone sensible**, accompagné de la pose de clôtures autour de la mare en question. Le nombre de pompe doit être calculé en fonction du nombre de têtes (10 à 15 bovins par pompe). En période d'étiage, la hauteur d'eau doit être suffisante pour immerger la crépine sans qu'elle ne touche le fond.

D'autres points pourront être traités par un aménagement de l'abreuvement si nécessaire.

**2) Mise en place de toilettes sèches**

La fréquentation touristique engendre une problématique importante aux abords des parkings mais également sur les abords des sentiers de randonnée, liée à l'absence de toilettes sur le site. Il serait intéressant de réfléchir à une mise en place d'une toilette sèche en priorité au parking du Poursollet (principal lieu de départ) et au parking de la Grenonière dans un second temps.

Les modalités techniques et financières seront à concevoir avec le SACO et la communauté de communes de l'Oisans et avec les communes concernées. Parmi les éléments à prendre en compte en amont du projet : choix d'une parcelle (communale si possible), choix d'une solution technique, mode de financement, entretien **(une attention devra être prêté aux produits d'entretien utilisés)**.

Cette installation devra s'accompagner de communication pour que les usagers utilisent cet aménagement et comprennent son intérêt.

**3) Assainissement**

Le refuge du Taillefer n'est pour l'instant doté d'aucun système d'assainissement et de retraitement des eaux usées (ni de système d'adduction d'eau potable) alors qu'il se trouve en amont de nombreuses sources et au bord de tourbières. Il est prioritaire d'engager des mesures afin de réguler la situation et de le mettre en conformité avec la réglementation.

Un diagnostic devrait être réalisé sur la **cabane de la Jasse et du Louvet (proximité du captage d'eau qui sont relativement fréquentées)**. Le bâti privé pourrait également faire l'objet d'un diagnostic dans le cadre de l'assainissement non collectif.

**CONDITIONS DE REALISATION**

**Outils de réalisation :** mesure contractuelle (abreuvoir), mesure réglementaire (assainissement), mesure non contractuelle (toilette sèche), autre dispositif permettant la réalisation de l'action

## FINANCEMENT

**Estimatif financier :**

- Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique – 450€/pompe à nez installée – 9 à 15m/l de clôture.
- Mise en place d'une toilette sèche – 1500- 2000€ sans le coût d'entretien et d'installation
- Assainissement du refuge du Taillefer – 73000€ (coût estimatif proposé par SCERCL en 2009)

**Financement :** Convention Natura 2000, Europe, Etat, Conseil Général, Agence de l'eau, Collectivités, Contrats de rivières, Propriétaires, FDAAPPMA, agriculteurs, PPT

## INDICATEURS DE SUIVI

**Résultats attendus :** Amélioration de la qualité des cours d'eau et de la fonctionnalité des milieux tourbeux et humides, assainissement réalisé, toilette sèche installée

**Indicateur de suivi :** Nombre d'aménagements réalisés, qualité de l'eau

## PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

**Maître d'ouvrage potentiel :** Communes ou communauté de communes (toilettes sèches), propriétaires (assainissement du refuge du Taillefer), Groupements pastoraux, agriculteurs, propriétaires

**Partenaires techniques :** SACO, Communauté de communes, ONEMA, Agence de l'eau RMC, SIGREDA (CLE du SAGE), experts, FAI,

<b>Action A11</b>	<b>Maintenir et préserver des zones de quiétude et de refuge</b>	<b>Priorité 2</b>
-----------------------	--	-----------------------

### CONTEXTE

Dans le rapport d'information fait au nom de la commission du développement durable, des infrastructures, de l'équipement et de l'aménagement du territoire sur la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel de la montagne (Février 2014), il est écrit qu'il pourrait être intéressant de développer, d'abord sur le mode de l'expérimentation, des « zones de tranquillité » en montagne. La convention alpine prévoit l'instauration de telles zones. Aux termes de l'article 10 du protocole d'application de cette convention, dans le domaine du tourisme (protocole « tourisme ») : « Les Parties contractantes s'engagent, conformément à leurs réglementations et d'après des critères écologiques, à délimiter des zones de tranquillité où l'on renonce aux aménagements touristiques ».

A l'interface d'un bassin de vie important (métropole grenobloise), le site Natura 2000 est soumis à un tourisme estival important et à une croissance des activités hivernales. Le site Natura 2000 est, compte tenu du contexte environnant, potentiellement menacé par l'augmentation de sa fréquentation.

Afin de limiter les dégradations des habitats et le dérangement de la faune, une réflexion collective est à mener pour planifier une gestion concertée de la fréquentation, qui concilie maintien de la biodiversité et les activités récréatives (chasse, promenade, découverte du milieu) en veillant à ne pas créer de conflits d'usage. Une étude financée par la Frapna Isère (Loose D. (2014). Dérangement et zones de tranquillité pour la faune. État des lieux, réflexions et propositions. echobiodiversite.fr) a permis de proposer une carte de principe expérimentale.

### Cadre de l'action

<b>HIC visés</b>	Tous
<b>EIC visés</b>	Tous
<b>Autres enjeux patrimoniaux</b>	Autres habitats et espèces (Tétras-Lyre, Lagopède notamment)
<b>Localisation</b>	Intégralité du site
<b>Surface</b>	3707 ha
<b>Actions liées</b>	A14, A16, A17, A18, A19, A21, A22
<b>Echéancier prévisionnel</b>	Continu – volonté de réfléchir aux zones de quiétude en parallèle de l'étude de fréquentation et des mesures de canalisation

### Rappel des objectifs :

Objectifs de conservation	Objectif de gestion
OC6 : Préserver le caractère naturel et la quiétude du site	OG7 : Informer, sensibiliser, communiquer auprès des acteurs du territoire et du public OG8 : Mieux gérer la fréquentation touristique et améliorer les aménagements

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action s'articule sur différents plans :

– **Cartographier des zones de quiétude**

Il peut être envisagé de cartographier des zones de quiétude concernant différents milieux naturels. Le plateau du Grand Galbert s'y prête relativement bien (zones humides), la zone autour du lac des Boîtes et au sud des Puntis également (zones boisées), la Combe des Ramays (éboulis). Cette cartographie peut se baser sur l'ensemble des activités présentes sur le site et identifier des secteurs de moindre activité qu'il conviendrait de préserver à l'état naturel.

Deux cartographies sont à réaliser : l'une relative aux refuges hivernaux des espèces animales et l'autre relative aux activités touristiques pour mesurer les secteurs où des conflits peuvent s'exercer.

Une hiérarchisation des secteurs selon leur degré de dérangement mais aussi selon leur importance stratégique pour les espèces animales visées sera menée afin de réfléchir les mesures de gestion et de conservation des zones de quiétude.

– **Encourager le respect des sentiers balisés et labellisés**

Afin de préserver la quiétude du site, son intérêt paysager et la biodiversité, une démarche globale pour encourager le respect des sentiers balisés et labellisés est à mener. Cette action peut être lancée avec le Conseil Général de l'Isère afin que le service environnement travaille sur une signalétique « je reste sur les sentiers ».

– **Mise en place d'informations au départ des itinéraires de ski de randonnées les plus courus et sensibilisation des acteurs du tourisme**

Sur le massif du Taillefer, plusieurs zones abritent le Lagopède alpin et le Tétrasyre, ou encore le Lièvre variable. Les voir en hiver n'est pas bon signe, cela signifie que l'on les a dérangés, compromettant leur survie et la reproduction estivale. Il s'agit de cartographier en partenariat avec l'OGM et les Associations de chasse les zones les plus sensibles afin de réfléchir à la mise en place de panneaux stratégiquement situés (cf. rando Croix du Carrelet). La communication auprès des usagers et des acteurs du tourisme est également primordiale.

– **Mise en place d'informations au départ de la via ferrata et des voies d'escalade**

Un certain nombre d'oiseaux sont nicheurs en falaise. La pratique de l'escalade ou de la via ferrata peut déranger ceux qui se reproduisent et élèvent leur progéniture à proximité. L'accès aux voies d'escalade peut entraîner une érosion en pied de falaise. Un travail de sensibilisation et éventuellement la pose de petites affichettes (cf. Drôme) peut encourager les bonnes pratiques. **La communication peut être mise en place au travers du PDESI.**

– **Mise en place d'un outil pour éviter le survol de la zone à basse altitude par les avions et hélicoptères (vocation touristique)**

De nombreux oiseaux rares et protégés affectionnent le massif du Taillefer pour se reproduire, nicher s'alimenter. Ceci peut poser des conflits avec les avions qui survolent régulièrement le site à basse altitude, notamment les avions en provenance de l'aéroclub de l'Alpe d'huez. Cela peut être mise en œuvre par des réunions d'échange et de sensibilisation des pilotes et usagers de l'aéroclub concerné. Une réflexion sur la mise en place d'un outil réglementaire peut être engagée.

## CONDITIONS DE REALISATION

**Outils de réalisation :** Mesures non contractuelles, animation Natura 2000

**Prescriptions techniques :** la concertation est primordiale. Le groupe de travail peut être réuni.

## FINANCEMENT

**Financement :** Convention Natura 2000

## INDICATEURS DE SUIVI

**Résultats attendus :** Création de zones de quiétude, respect des sentiers et des itinéraires de skis de randonnées, nombre de professionnels touchés, évitement du survol

**Indicateur de suivi :** Surface en zone de quiétude, évolution de la faune et de la flore dans ces zones, évolution des pratiques

## PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

**Maître d'ouvrage potentiel :** Structure animatrice, Conseil général, Oisans tourisme, Offices de tourisme, communes, Fédération de chasse, DDT

**Partenaires techniques :** Acteurs du tourisme, PNE, Collectivités, Propriétaires, Association de chasse, OGM...

Action A12	Restaurer et entretenir les sentiers	Priorité 2
---------------	--------------------------------------	---------------

### CONTEXTE

Les origines des dégradations d'un sentier sont liées essentiellement à deux facteurs majeurs qui s'imbriquent étroitement : l'eau et la fréquentation. L'eau, par l'impact érosif du ruissellement, parfois par son action chimique (dissolution) est le responsable principal des désordres observables sur une plateforme de sentier. La fréquentation joue un rôle prépondérant dans nombre de secteurs. Le passage répété de milliers de randonneurs, parfois de troupeaux, fragilise et érode l'assiette du sentier, le rendant ainsi également plus facilement sensible à l'action de l'eau.

Deux caractéristiques physiques se combinent également aux deux facteurs précédents, pour aggraver (ou atténuer) leurs impacts ; il s'agit de la pente et de la nature du sol.

Certaines portions de sentiers sont fortement érodées. Il en résulte une dégradation des milieux naturels environnants car les randonneurs, incommodés par le tracé, marchent à côté du sentier, créant de nouvelles sentes, ou coupent les lacets. Afin de palier à ce problème, il est nécessaire de retracer certains itinéraires.

#### Cadre de l'action

<b>HIC visés</b>	Tous
<b>EIC visés</b>	Tous
<b>Autres enjeux patrimoniaux</b>	Autres habitats naturels et espèces présentes sur le site
<b>Localisation</b>	Tous les sentiers
<b>Surface</b>	Linéaire de sentiers
<b>Actions liées</b>	A14, A18, A19, A32
<b>Echéancier prévisionnel</b>	Continu avec une priorité 2015 sur la fermeture de sentes parasites

#### Rappel des objectifs :

Objectifs de conservation	Objectif de gestion
Tous	OG7 : Informer, sensibiliser, communiquer auprès des acteurs du territoire et du public OG8 : Mieux gérer la fréquentation touristique et améliorer les aménagements

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Cette action comporte plusieurs sous-actions :

1. Cahier des charges d'entretien de sentiers.

L'entretien des sentiers est mandaté par les collectivités territoriales (communauté de communes ayant en charge le réseau des PDIPR sur leur territoire). Il serait intéressant d'incorporer dans le cahier des clauses techniques et particulières lors du marché, des préconisations en lien avec l'intervention sur le site Natura 2000 : période de travaux, matériel utilisé, accompagnement de la structure animatrice avant toute intervention, réflexion sur la justification des travaux...

2. Fermeture des débuts de sentes parasites et sentiers à condamner (non balisés/labellisés)

Cette fermeture peut se faire par une revégétalisation avec des espèces autochtones ou par la pose d'obstacles au passage des randonneurs (pierres, bois mort)...

Chaque fermeture de sentes s'accompagne d'un petit panneau temporaire du même type que ceux installés par le CAF dans certains départements.

3. Restauration de l'érosion sur le sentier « Basse-Montagne-Lac Fourchu » (500m) et sur le sentier « Poursollet – Lac Fourchu » (650m)

Ces sentiers sont fortement érodés. Côté Poursollet, le sentier est très raide et l'écoulement de l'eau n'est pas suffisamment pris en compte ce qui a entraîné une forte érosion. Le balisage peinture n'est pas suffisant ce qui entraîne une recherche du passage le plus propice par les randonneurs, ce qui accélère l'érosion.

Des travaux de restauration peuvent être menés par l'aménagement du sentier : nouvelles goulottes d'écoulement de l'eau, fermeture de sentes parallèles, sécurisation du cheminement.

Pour l'entretien et la restauration, il peut être utilisé le manuel pédagogique et technique de la restauration de sentier élaboré par le parc national du Mercantour : <http://www.mercantour.eu/index.php/activites-humaines/travaux-sur-les-sentiers>

4. Suivi annuel de l'effet de ces actions sur les habitats naturels :  
Suivi photographique annuel de la « cicatrisation » des milieux suite aux travaux  
Suivi des modalités de retour de la végétation (transects relevés tous les 2-3 ans)

5. Dans le but de sensibiliser les randonneurs sur la nécessité de respecter les sentiers :  
Mettre en place un panneau montrant des photographies avant et après travaux (à réaliser sur des portions de sentiers les plus probants)

## CONDITIONS DE REALISATION

**Outils de réalisation** : Contrat Natura 2000, mesure non contractuelle, animation Natura 2000

**Prescriptions techniques** : Associer la structure animatrice dans l'élaboration du cahier des charges d'entretien et dans l'élaboration des cahiers des charges des travaux – réaliser les travaux hors période de sensibilité de la faune et de la flore, de préférence en septembre-octobre.

## FINANCEMENT

**Estimatif financier** : à définir sur devis -

**Financement** : Convention Natura 2000, Contrat Natura 2000, Conseil Général (PDIPR)

## INDICATEURS DE SUIVI

**Résultats attendus** : Résorption durable des zones d'érosion, fermeture des sentes parallèles,

**Indicateur de suivi** : constat photographique de la revégétalisation des sentes parallèles

## PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

**Maître d'ouvrage potentiel** : Communauté de communes, Conseil général

**Partenaires techniques** : ONF, experts, PNE, PN Mercantour, structure animatrice...

<b>Action</b> A14	<b>Informers les visiteurs par la pose de panneaux in situ</b>	<b>Priorité</b> 1
----------------------	--	----------------------

**CONTEXTE**

Par méconnaissance de la fragilité des habitats et espèces et de la réglementation par les usagers ou visiteurs, certains milieux naturels se trouvent dégradés.

Les habitats naturels continuent de subir des dégradations, parfois liées au comportement inadapté du public et des usagers (divagation en dehors des sentiers, chiens en liberté...). Il s'agit aussi d'infractions au regard de la réglementation (cueillette d'espèces protégées, circulation motorisée dans les espaces naturels..).

**Cadre de l'action**

<b>HIC visés</b>	Tous
<b>EIC visés</b>	Tous
<b>Autres enjeux patrimoniaux</b>	Attrait paysager, autres espèces et milieux naturels, intérêt scientifique palynologique
<b>Localisation</b>	Parking de la Grenonière, du Poursollet, Prévourey, Combe oursière, secteurs sensibles et remarquables
<b>Surface</b>	Ponctuel
<b>Actions liées</b>	A18, A19, A21
<b>Echéancier prévisionnel</b>	2015 ou 2016

**Rappel des objectifs :**

Objectifs de conservation	Objectif de gestion
Tous	OG7 : Informer, sensibiliser, communiquer auprès des acteurs du territoire et du public OG8 : Mieux gérer la fréquentation touristique et améliorer les aménagements

**DESCRIPTIF DE L'ACTION**

L'information sur le terrain, avec une diversification des publics ciblés, peut contribuer à la préservation des habitats et des espèces. Cette action vise en particulier à améliorer le porter à connaissance de la réglementation en vigueur (loi sur l'eau, protection de certaines espèces, réglementation dans les espaces naturels), notamment par la mise en place d'équipements informatifs sur le terrain.

L'objectif est d'informer le grand public sur le patrimoine naturel du site et sur la démarche Natura 2000. Ces panneaux d'information décriront les milieux naturels et les espèces du site et mettront également en avant les interactions avec les pratiques humaines. Ils préciseront l'importance de rester sur les sentiers balisés (possibilité de cartographier les sentiers) et édicteront quelques règles simples de bonnes pratiques (bivouac, feux, animaux domestiques...). Ils intégreront également des informations sur les pratiques pastorales. Il peut être envisagé d'y inclure un QRcode renvoyant à un site ou application pour smartphone.

**5 panneaux sont prioritaires** au niveau des principales entrées du site Natura 2000 : Prévourey, Combe oursière, le Poursollet, la Grenonière (**la Morte en complément**).

Il peut également être envisagé la pose de panneaux au niveau des routes d'accès du type « Vous entrez en site Natura 2000 ». Les acteurs du territoire ont fait ressortir le manque de communication global sur l'existence de ce site Natura 2000. (**Attention à la réglementation sur les panneaux routiers**)

Certains secteurs sont très sensibles à proximité des tourbières notamment. Le piétinement, le bivouac et les places de feu peuvent être nombreux et altérer le bon état de conservation de ces milieux. Des panneaux pourront être posés afin d'inciter les usagers à respecter les sentiers balisés, éviter le bivouac et de faire du feu dans certains secteurs.

*Exemple de panneau mis en place sur le site Natura 2000 du Pic de Chabrière (O5)*

**CONDITIONS DE REALISATION**

**Outils de réalisation :** Convention Natura 2000 / Contrat Natura 2000 A32326 P Aménagement visant à informer les usagers pour limiter leur impact

**Date des travaux :** Hors période hivernale (accès)

**Prescriptions techniques :** Participation des acteurs locaux à la réalisation du panneau, validation scientifique du contenu, prise en compte des milieux naturels lors de la pose des panneaux (date, conditions, d'accès...), bonne intégration paysagère des panneaux. Il sera intéressant de réfléchir à une charte graphique qui pourra être reprise au sein des autres sites Natura 2000 isérois.

**Carte de localisation :**

## FINANCEMENT

**Estimatif financier :** 1000 € par panneau (conception, réalisation, installation) soit environ 4000€ pour les panneaux d'entrée de site.

**Financement :** Convention Natura 2000, Etat, Europe, Conseil Général de l'Isère, Parc National des Ecrins, communes du site.

## INDICATEURS DE SUIVI

**Résultats attendus :** Pose des panneaux aux entrées de site

**Indicateur de suivi :** Nombre de panneaux placés. Personnes touchées (à évaluer dans le cadre du suivi de la fréquentation), état de conservation des habitats et espèces, photographies avant/après.

## PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

**Maître d'ouvrage potentiel :** Communes, Communauté de communes, propriétaires

**Partenaires techniques :** Parc National des Ecrins, associations naturalistes, Conseil général, communes.

<b>Action</b> A15	<b>Mise en place d'un accueil en période de forte fréquentation</b>	<b>Priorité</b> 1
----------------------	---	----------------------

### CONTEXTE

Dès la fonte des neiges, c'est-à-dire dès mi-juin, le site Natura 2000 fait l'objet d'une fréquentation très importante. Le bassin grenoblois (environ 400 000 habitants) et ses alentours n'est pas sans connaître la qualité paysagère exceptionnelle du plateau des lacs, offrant une vue magnifique sur le massif de la Meije, mais également sur les massifs de Belledonne, de la Chartreuse et du Vercors. La majeure partie des « usagers » ne connaissent pas l'autre valeur du site : sa richesse biologique exceptionnelle et certains comportements peuvent impacter très fortement les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire.

### Cadre de l'action

<b>HIC visés</b>	Tous
<b>EIC visés</b>	Tous
<b>Autres enjeux patrimoniaux</b>	Attrait paysager, autres espèces et milieux naturels
<b>Localisation</b>	Lieu principal : Parking du Poursollet
<b>Surface</b>	Intégralité des zones fréquentées
<b>Actions liées</b>	A14, A18, A19, A21
<b>Echéancier prévisionnel</b>	Essai et évaluation sur 3 ans

### Rappel des objectifs :

Objectifs de conservation	Objectif de gestion
Tous	OG7 : Informer, sensibiliser, communiquer auprès des acteurs du territoire et du public OG8 : Mieux gérer la fréquentation touristique et améliorer les aménagements

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'objectif est « d'offrir » un « accueil amélioré » par la création d'un poste d'écogarde saisonnier sur la période de forte fréquentation qui s'étend de début juin à fin septembre. Ses missions principales seraient d'informer, de sensibiliser, d'assurer une surveillance mais également des suivis scientifiques. Il pourrait faire le lien avec les alpagistes, les usagers et les enjeux environnementaux (notamment en veillant à ce que le bivouac n'altère pas les zones sensibles).

Cet écogarde pourrait être assermenté, ce qui permettrait d'assurer une veille sur le site Natura 2000 afin de faire respecter le Code de l'Environnement. Il faudrait alors coordonner ses actions de surveillance avec les services de l'État (gendarmerie, police, ONCFS, PNE, ONEMA, garde pêche, ONF) et les communes.

La structure animatrice assure un lien régulier avec l'écogarde afin de lui transmettre les informations relatives au site Natura 2000, aux enjeux...

### CONDITIONS DE REALISATION

**Outils de réalisation :** Mesure non contractuelle de début juin à fin septembre

**Prescriptions techniques :** Il doit posséder des connaissances techniques, scientifiques et juridiques ainsi que de grandes capacités relationnelles. Une bonne condition physique est nécessaire.

### FINANCEMENT

**Estimatif financier :** 15000€ / an (emploi saisonnier de 4 mois)

**Financement :** État, Collectivités (CG **si label ENS**, CR, PNE, intercommunalités, communes,...)

### INDICATEURS DE SUIVI

**Résultats attendus :** Recrutement d'un écogarde, changement des pratiques sur le site

**Indicateur de suivi :** Evolution de pratiques et des infractions, nombre de personnes sensibilisées

### PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

**Maître d'ouvrage potentiel :** Communes, Communautés de communes, Conseil général

**Partenaires techniques :** Sous Préfecture, CG, Grenoble Alpes Metropole, Communautés de communes, Police, de Gendarmerie, ONF, ONCFS, PNE, DDT, ONEMA, propriétaires, alpagistes.

<b>Action A16</b>	<b>Envisager d'autres outils de gestion pour encadrer certaines activités</b>	<b>Priorité 1</b>
-----------------------	---	-----------------------

## CONTEXTE

Les acteurs du territoire s'accordent à dire qu'il faut réfléchir à d'autres outils de gestion complémentaires des outils proposés par Natura 2000.

Suite au dossier de prise en considération pour la préservation et la gestion des tourbières du Plateau Matheysin et du massif de Taillefer, cette action vise à entamer la coordination de toutes les volontés pour une préservation définitive de ce patrimoine commun grâce à une concertation avec les élus et les acteurs locaux.

Cette action propose différents outils possibles, réglementaires ou non, pouvant être envisagés pour encadrer certaines activités potentiellement impactantes pour les milieux naturels en place (le bivouac, les feux, la baignade, le piétinement des zones humides, la circulation motorisées...) et pour gérer certains secteurs sensibles.

### Cadre de l'action

<b>HIC visés</b>	Tous
<b>EIC visés</b>	Tous
<b>Autres enjeux patrimoniaux</b>	Attrait paysager, autres espèces et milieux naturels, intérêt scientifique palynologique
<b>Localisation</b>	Intégralité du site
<b>Surface</b>	3707 ha
<b>Actions liées</b>	A7, A17, A28
<b>Echéancier prévisionnel</b>	Continu, selon opportunités

### Rappel des objectifs :

Objectifs de conservation	Objectif de gestion
OC5 : Concilier le développement d'activités avec le maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire OC6 : Préserver le caractère naturel et la quiétude du site	OG3 : Protéger les tourbières OG8 : Mieux gérer la fréquentation touristique et améliorer les aménagements

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Différents outils complémentaires peuvent être mobilisés :

#### – Mise en place d'un APPB (arrêté préfectoral de protection de biotope) sur les tourbières

Cette sous action consiste à étudier la possibilité de mettre en place un outil réglementaire pour apporter une protection forte sur les secteurs sensibles. La mise en place de cet APPB devra être réfléchi en concertation avec l'ensemble des parties prenantes afin de définir les périmètres des zones éventuelles à inscrire, en tenant compte de leur enjeu biologique et de leurs menaces. Les zones prioritaires à classer sont les tourbières affectées par la fréquentation du public notamment : les tourbières des lacs de l'Agneau, Vêche et Noir, les tourbières du lac Fourchu, les tourbières du bord du lac du Poursollet, les tourbières du lac Punay et les tourbières du Louvet et du Brouffier. En second lieu, la tourbière des Sagnes, de Basse Montagne, des Boites et des Prés, moins affectées par la fréquentation pourront faire l'objet d'un classement au vu de leur qualité biologique exceptionnelle afin de réglementer les activités pouvant les impacter.

Le règlement propre à chaque tourbière sera défini conjointement (Exemple de règlement sur la tourbière du Rif Tort à Besse (cf. annexe)). Celle-ci doit être accompagnée de la mise en place d'outils pédagogiques pour expliquer le pourquoi des interdictions aux principaux points d'accueil du site.

#### – Mise en place d'un ENS (Espace Naturel Sensible)

Le massif du Taillefer a été défini comme prioritaire pour la labellisation en espace naturel sensible par le Conseil Général d'Isère.

L'outil ENS est avant tout un outil de gestion qui permet de réaliser un plan de gestion détaillé avec si besoin une étude hydraulique dans un premier temps. Il est suivi de la mise en place un plan d'actions qui peut porter aussi bien sur des problématiques de canalisation de la fréquentation mais aussi de

gestion des milieux et des espèces, de restauration hydraulique, du suivi de ces actions, de sensibilisation à l'environnement des visiteurs en particulier les scolaires, la réalisation d'outils pédagogiques, etc....

La mise en œuvre du plan d'action s'appuie sur des moyens financiers apportés par le département. Il existe la possibilité de mettre en place un outil foncier (zone de préemption) pour garantir la propriété publique à long terme. Un ENS peut avoir une réglementation propre, validée en comité de site.

L'ENS local doit être demandé et porté par une collectivité locale (commune ou intercommunalité ayant la compétence). Il doit apporter un plus au statut existant du site Natura 2000.

Au préalable, une cartographie pourra être réalisée pour localiser les zones où l'outil pourrait être pertinent, soit sur les APPB si ils sont inscrits un jour, soit sur d'autres secteurs. Un des sites proposés en groupe de travail est le lac Punay, site permettant un accès facile du public pour une meilleure sensibilisation et présentant un intérêt biologique remarquable.

#### – **Prise d'arrêtés municipaux et harmonisation**

Cette sous-action vise l'harmonisation des arrêtés municipaux liés aux espaces naturels, et permettant l'exercice du pouvoir de police. La signalétique liée à ces arrêtés doit être réalisée par les communes concernées. Une délibération en conseil municipal a été prise sur la section Gavet-Clavaux. Toutefois, elle n'a pas été transcrite en arrêté municipal. Elle porte sur la baignade, la circulation des véhicules motorisés, les feux et le camping.

Une action de ce type pourrait être étendue à l'ensemble du site :

- les lac- tourbeux n'étant pas des lacs de « baignade » et présentant un risque
- le camping n'étant pas favorable d'un point de vue paysager et en l'absence de toilettes sur le site,
- la circulation des véhicules motorisés en milieu naturel portant atteinte aux milieux (article L131-4 de la loi du 3 janvier 1991) (notamment à partir des pistes de la Grenonière à Basse Montagne, les pistes forestières des chemins de Bonniot, Bégoud et de la forêt de Bérard)
- les feux, pouvant présenter un risque de départ d'incendies sur les secteurs les plus secs et impliquant une destruction du sol à long terme en haute altitude.

Suite à la prise d'arrêtés municipaux, il s'agira de faire respecter la réglementation en vigueur sur le site (garde pêche, garde forestier, garde moniteur, ONEMA, ONCFS, pouvoir de police du maire...), d'informer et sensibiliser le public à son respect afin de limiter la dégradation (même involontaire) des habitats naturels et le dérangement d'espèces d'intérêt communautaire.

### CONDITIONS DE REALISATION

**Outils de réalisation :** Toute modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte de l'objectif

**Prescriptions techniques :** Organisation de réunions de concertation quelque soit l'outil de gestion, accompagnement des collectivités dans les différents outils, réalisation de document de sensibilisation et de panneaux de sensibilisation des usagers. Réflexion sur la coordination des personnes pouvant faire appliquer la réglementation. Affichage et sensibilisation des usagers

### FINANCEMENT

**Financement :** Convention d'animation Natura 2000.

### INDICATEURS DE SUIVI

**Résultats attendus :** Prise d'arrêtés municipaux, mise en place d'APPB, mise en place d'un ENS

**Indicateur de suivi :** Evolution des pratiques, évolution du nombre d'infractions constatées, nombre de personnes sensibilisées

### PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

**Maître d'ouvrage potentiel :** Communes, Communautés de communes, Conseil général, DDT

**Partenaires techniques :** Sous Préfecture, CG, Communautés de communes, Communes, services de Police, de Gendarmerie, ONF, ONCFS, PNE, DDT, ONEMA, propriétaires.

<b>Action A17</b>	<b>Etudier la fréquentation et ses impacts et élaborer un plan de gestion concerté</b>	<b>Priorité 1</b>
-----------------------	--	-----------------------

**CONTEXTE**

Dans l'état actuel du diagnostic socio-économique, il apparaît un manque de données concernant la fréquentation du site. Celle-ci peut être ponctuellement très importante, lors de la période estivale. Elle est considérée comme croissante par de nombreux usagers, sans qu'une qualification précise, d'un point de vue qualitatif et/ou quantitatif puisse lui être associée.

Ce constat concerne en particulier la fréquentation par le grand public. Il est donc nécessaire de mieux connaître les enjeux en terme de fréquentation à l'échelle du site Natura 2000 avant de mettre en place des actions plus locales de gestion de la fréquentation sur les zones à enjeux.

**Cadre de l'action**

<b>HIC visés</b>	Tous
<b>EIC visés</b>	Tous
<b>Autres enjeux patrimoniaux</b>	Autres espèces animales et végétales, attrait paysager
<b>Localisation</b>	Intégralité du site Natura 2000
<b>Surface</b>	3707 ha
<b>Actions liées</b>	A12, A18, A19, A20, A21, A22, A32
<b>Echéancier prévisionnel</b>	2015

**Rappel des objectifs :**

Objectifs de conservation	Objectif de gestion
OC5 : Concilier le développement d'activités avec le maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire OC6 : Préserver le caractère naturel et la quiétude du site	OG8 : Mieux gérer la fréquentation touristique et améliorer les aménagements

**DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Afin de mieux concevoir une politique de sensibilisation et de canalisation de la fréquentation pour éviter la dégradation des milieux fragiles (tourbières, landes) et la perturbation des espèces (Tétralyre, amphibiens,...), il s'avère important de mieux connaître (quantifier et qualifier) les usagers.

L'objectif de l'étude est d'analyser la fréquentation et l'impact touristique sur les zones fragiles afin de construire un plan de gestion de la fréquentation. Au préalable de l'étude, il sera important de définir les champs d'investigation de l'étude : fréquentation et fréquence, besoins des usagers en terme d'information et d'équipement, impact économique et impact environnemental...

Dans un premier temps :

- Faire un état « zéro » de la fréquentation sur le site Natura 2000 (comptages de fréquentation, enquête de perception et évaluation des impacts paysagers), localiser les zones à enjeux en terme de fréquentation et croiser ces zones avec les zones à enjeux en terme d'habitats d'intérêt communautaire, d'habitat d'espèces et d'espèces,
- Administrer un questionnaire pour comprendre les usagers
- Présenter les résultats de l'état « zéro » au groupe de travail « Fréquentation » ;

Dans un deuxième temps, l'élaborer un plan de gestion de la fréquentation à l'échelle du site sur les zones à enjeux. Il s'agira de réfléchir aux besoins d'aménagement et aux préconisations pour gérer la fréquentation. Cela peut consister en :

- l'élaboration d'une stratégie d'accueil et de découverte notamment en réfléchissant à la possibilité de créer des points d'attraction pour éviter les zones sensibles,
- Dégager un scénario de fréquentation évitant les zones sensibles et ne portant pas préjudice à l'activité pastorale, sylvicole, aux propriétaires... par superposition des couches à enjeux
- Lister les besoins : aménagement (aires de stationnement, drainage, passerelles, signalisation, balisage, aire de pique nique, table d'orientation, aire de bivouac), mesures de protection (feu, camping sauvage, chiens non tenus en laisse, mise en défens), promotion (topoguide, panneaux...)
- l'établissement d'un plan d'action

*Exemple d'action : réfléchir à un plan de circulation (évitement, modification du balisage des sentiers, positionnement des parkings, sanitaires, gestion des déchets), développer la*

*sensibilisation, établir un schéma de découverte avec des points d'intérêt, mettre en place une signalétique.*

- suivre les évolutions de pratiques deux ans après l'état « zéro »

Ce plan sera discuté avec le groupe de travail et présenté au comité de pilotage.

## CONDITIONS DE REALISATION

**Outils de réalisation** : mesure non contractuelle

**Prescriptions techniques** : Réalisation des enquêtes entre juin et septembre au moment des pics de fréquentation. Ne pas négliger la fréquentation hivernale (ski de randonnée) en augmentation. S'entretenir avec les différents propriétaires (communes, syndicats de propriétaires) et avec les acteurs du tourisme pour mieux cerner la fréquentation et les enjeux.

## FINANCEMENT

**Estimatif financier** : 7000€ (3000€ pour l'étude qui peut-être réalisée dans le cadre d'un stage de fin d'étude, 4000€ pour l'élaboration du plan de gestion)

**Financement** : Convention d'animation, Etat, Europe, Conseil Général, Communauté de communes, communes

## INDICATEURS DE SUIVI

**Résultats attendus** : Plan de gestion de la fréquentation concerté, meilleure compréhension de la fréquentation pour des préconisations efficaces

**Indicateur de suivi** : Nombre de comptages et d'enquêtes réalisées, nombre de réunions de concertation et de présentation

## PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

**Maître d'ouvrage potentiel** : Structure animatrice du site Natura 2000

**Partenaires techniques** : PNE, Parcs nationaux (étude de fréquentation menée sur différents parcs nationaux) ONF, ONCFS (étude menée sur la réserve de Ristolas 05), Communes, EPCI, associations de protection de la nature, CEN, bureau d'étude

<b>Action A18</b>	<b>Mettre en place un plan de gestion concerté de la fréquentation</b>	<b>Priorité 1</b>
-----------------------	--	-----------------------

### CONTEXTE

Afin de gérer les flux pour assurer la préservation des milieux sensibles et d'anticiper les dégradations, et de prévoir si nécessaire des aménagements adéquats, l'intégration des données relative à la fréquentation est devenue indispensable dans la gestion du site. L'action A17 prévoit la réalisation d'une étude de la fréquentation et l'élaboration d'un plan de gestion de la fréquentation à l'échelle du site Natura 2000.

#### Cadre de l'action

<b>HIC visés</b>	Tous
<b>EIC visés</b>	Tous
<b>Autres enjeux patrimoniaux</b>	Autres espèces animales et végétales, attrait paysager
<b>Localisation</b>	Intégralité du site Natura 2000
<b>Surface</b>	3707 ha
<b>Actions liées</b>	A12, A17, A19, A20, A21, A22, A32
<b>Echéancier prévisionnel</b>	2016-2017

#### Rappel des objectifs :

Objectifs de conservation	Objectif de gestion
OC5 : Concilier le développement d'activités avec le maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire OC6 : Préserver le caractère naturel et la quiétude du site	OG8 : Mieux gérer la fréquentation touristique et améliorer les aménagements

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'objectif est de mettre en œuvre le plan de gestion concerté.

- Etablir une convention entre la structure animatrice, les communes, les propriétaires et autres partenaires pour la mise en œuvre des plans de gestion ;
- Programmer les travaux et actions (issues du plan de gestion de la fréquentation) à mener en particulier sur une des zones à enjeux ; en concertation avec les communes concernées ;
- Réaliser les appels d'offre pour réaliser les actions prévues dans cette programmation ;
- Définir une charte graphique afin que les panneaux soient harmonisés à l'échelle du site ;
- Réaliser les aménagements.

### CONDITIONS DE REALISATION

**Outils de réalisation :** mesure non contractuelle

### FINANCEMENT

**Estimatif financier :** selon le plan de gestion concerté

**Financement :** Convention d'animation, Etat, Europe, Conseil Général, EPCI, communes

### INDICATEURS DE SUIVI

**Résultats attendus :** Mise en place d'actions favorables à la canalisation de la fréquentation et à la sensibilisation des usagers

**Indicateur de suivi :** Nombre d'aménagement réalisé, efficacité des aménagements

### PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

**Maître d'ouvrage potentiel :** Structure animatrice du site Natura 2000

**Partenaires techniques :** PNE, ONF, ONCFS (étude menée sur la réserve de Ristolas 05), Communes, EPCI, associations de protection de la nature, CEN, bureau d'étude,

<b>Action A19</b>	<b>Canaliser la fréquentation sur les sentiers balisés</b>	<b>Priorité 1</b>
-----------------------	--	-----------------------

**CONTEXTE**

L'objectif de cette action est de canaliser la fréquentation par le public sur l'ensemble du site Natura 2000, afin d'éviter la dégradation des habitats, le dérangement des troupeaux et des conflits avec les propriétaires. Il est nécessaire d'aménager localement les passages dans les zones sensibles comme les zones humides ou les secteurs présentant des risques d'érosion. Les aménagements concernés sont la mise en place de passerelles et/ou de caillibottis, l'aménagement des accès aux lacs et la matérialisation des secteurs sensibles. En parallèle de ces mesures, une information du public est nécessaire, afin d'expliquer la sensibilité des milieux naturels et les raisons de ces aménagements.

**Cadre de l'action**

<b>HIC visés</b>	Tous
<b>EIC visés</b>	Tous
<b>Autres enjeux patrimoniaux</b>	Autres espèces animales et végétales, attrait paysager
<b>Localisation</b>	Intégralité du site Natura 2000
<b>Surface</b>	3707 ha
<b>Actions liées</b>	A12, A18, A21, A22, A32
<b>Echéancier prévisionnel</b>	Continu, dès 2015

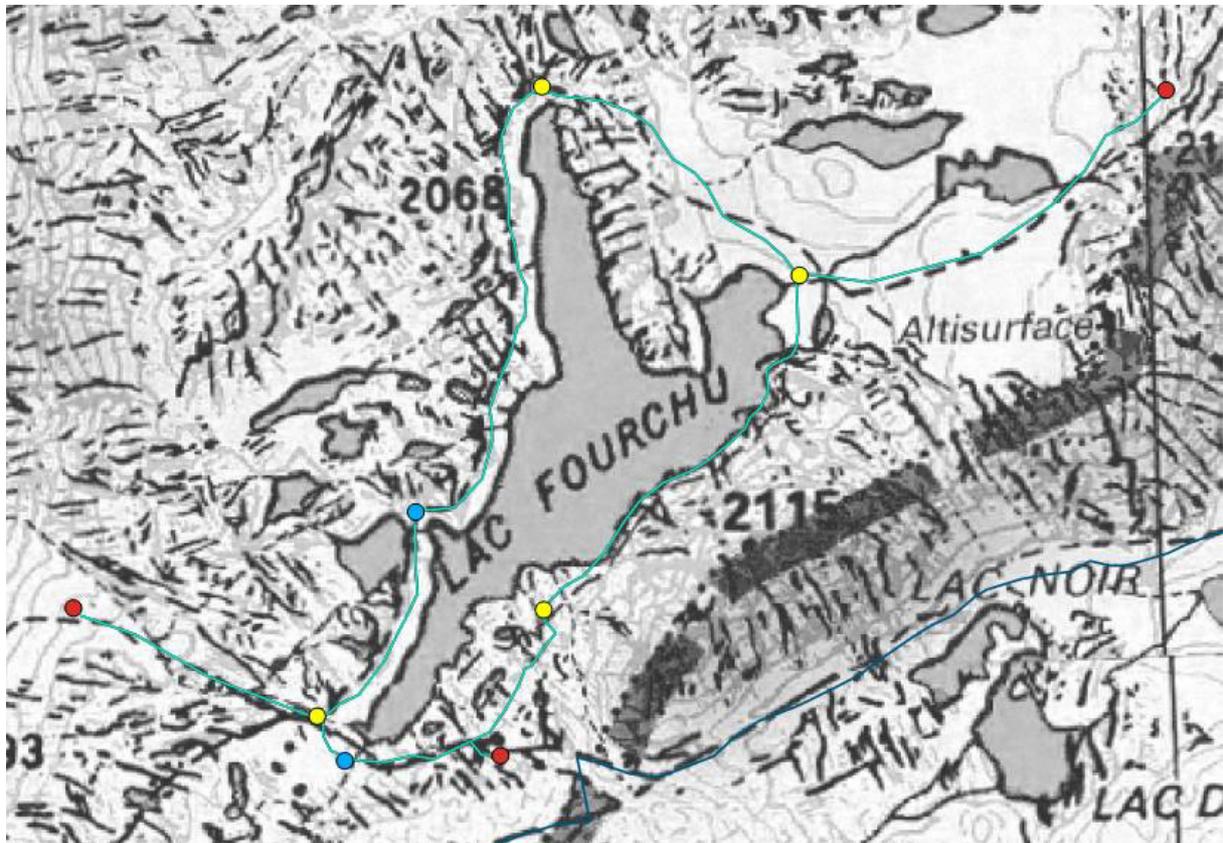
**Rappel des objectifs :**

Objectifs de conservation	Objectif de gestion
OC5 : Concilier le développement d'activités avec le maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire OC6 : Préserver le caractère naturel et la quiétude du site	OG7 : Informer, sensibiliser, communiquer auprès des acteurs du territoire et du public OG8 : Mieux gérer la fréquentation touristique et améliorer les aménagements

**DESCRIPTIF DE L'ACTION**

1. Mettre en place un meilleur balisage peinture des sentiers  
Le balisage peinture actuel est largement insuffisant. Même en cherchant les marquages, il est difficile de rester sur les sentiers. Les usagers ne peuvent donc pas faire autrement que de faire du hors sentier. Il est primordial de revoir le balisage peinture pour canaliser la fréquentation sur les sentiers.
  
2. Mise à niveau du balisage entre les deux communautés de communes.  
Les PDIPR sur le site sont partagés entre les deux communautés de communes. Le balisage devra être mis à niveau que ce soit la signalétique physique ou le balisage peinture.
  
3. Entretien un sentier clairement tracé autour du lac Fourchu.  
Même si ce tour du lac Fourchu n'est pas labellisé PDIPR ou GR, il est primordial de faire en sorte que les personnes qui s'y trouvent ne dégradent pas plus le site et les multiples zones humides alentours. Le sentier doit être clairement tracé, facilité, lisible.
  
4. Pose de passerelles ou installation de cailloux pour éviter la traversée de zones humides (2 autour du lac fourchu, 1 avant l'arrivée au refuge du Taillefer)  
Les sentiers labellisés ne passent plus par ce secteur en raison d'une volonté des propriétaires. Cependant, la majorité des locaux empruntent l'ancien tracé et descendent faire le tour du Lac Fourchu. Pour ces raisons, il apparaît primordial de mettre en place des passerelles ou moyens de passage pour éviter la création de multiples sentes d'érosion et le tassement des zones humides lorsque les randonneurs cherchent leur chemin pour avoir les pieds le moins trempés possible. Cette mesure peut faire l'objet d'un contrat Natura 2000.

*Proposition qui sera discutée au moment de la mise en œuvre de l'action. En trait bleu, une proposition de sentier (non balisé depuis les sentiers PDIPR, mais bien tracé pour éviter la divagation). En jaune des balises indiquant le tour du lac et précisant « Restez sur les sentiers – zones très fragiles et reproduction d'oiseaux hors des sentiers ». En Rouge, des panneaux d'accueil précisant la sensibilité du lieu, l'importance de rester sur les sentiers, les consignes... En bleu clair, le positionnement de passerelle ou système de traversée de zones humides.*



5. Avoir un balisage et des sentiers clairement tracé au Pas de l'Envieux

De nombreuses espèces protégées rares et des zones humides se trouvent à proximité du Pas de l'Envieux. Le sentier doit être clairement balisés, et marqués pour que les randonneurs l'empruntent et n'en sortent pas.

6. Travailler en concertation avec la station de trail de l'Alpe du Grand Serre.

Le trail est une pratique qui se développe fortement, avec des manifestations, des km verticaux, des sentiers d'entraînement. Ce développement est accompagné d'un balisage. La concertation n'a pas été menée au moment de l'installation de la station de trail, de nombreux sentiers de pratiques ont été balisés sur le site Natura 2000 sans que la question de l'impact de la fréquentation sur les milieux naturels soit posée. La majorité des sentiers passent sur des sentiers labellisés PDIPR mais quelques uns sont sur des sentiers uniquement balisés de cairn.

Un toilettage du balisage est nécessaire. La pose de panneaux est parfois décevante pour une pratique d'un sport de pleine nature (ex Pas de la Mine où 4 panneaux sont implantés en moins de 2m). De même, un partenariat serait à mettre en place pour communiquer sur l'intérêt de rester sur les sentiers, de ne pas s'en écarter même si les sentiers peuvent être instables pour les chevilles.

7. Mise en place d'une signalétique incitant à rester sur les sentiers

L'ensemble de ces actions doit s'accompagner d'une signalétique afin d'informer les usagers de la sensibilité du site et des mesures engagées.



8. Mise en place d'une signalétique incitant à éviter certains secteurs sensibles

Le bivouac, le piétinement lié au pique-nique et le feu sur certains secteurs peuvent être plus impactant que sur d'autres. Il s'agit donc de définir une aire incitative pour le bivouac (tout en conseillant fortement d'éviter les feux). Les secteurs les plus fragiles pourraient faire l'objet d'un balisage « zone de tranquillité pour la faune ». Lorsque l'on va en montagne, c'est pour chercher les grands espaces et la tranquillité, on n'a alors pas forcément envie de se coller aux autres, mais la montagne a également besoin de tranquillité. Une carte de moindre impact pourrait être produite de façon à définir une aire incitative pour le pique-nique ou le bivouac. Attention, il ne s'agit absolument pas d'encourager ces pratiques mais de les canaliser. Il sera important de bien expliciter la réglementation, les différentes couches ne facilitant pas la compréhension du grand public..

9. Accompagner le randonneur sur les sentiers du site Natura 2000

Outre les panneaux d'information d'entrée de sites, ponctuellement, des panneaux pédagogiques non impactant paysagèrement peuvent être réfléchis. A savoir posé sur les balisages PDIPR, sur les montants des passerelles (au dessus de la Valette ou du Rif Garçin) ou sur les cabanes à proximité. Une table d'orientation peut être réfléchi à un endroit où le piétinement ne pose pas de problèmes.

La canalisation doit s'accompagner d'information et de sensibilisation pour que les mesures soient comprises.



10. Conception d'un caillebotis pédagogique sur une tourbière : lac du Poursollet ou lac Punay ?  
L'objet de ce caillebotis serait d'avoir un support pour expliquer l'intérêt de ces milieux, leur préservation, la vie qui s'y trouve...

11. Pratique de la randonnée à cheval ou du portage avec les ânes  
Il convient d'utiliser les sentiers les plus fréquentés afin d'éviter au maximum la création de nouveaux itinéraires et la dégradation induite d'habitats d'intérêt communautaire ou prioritaires (ne pas utiliser de "sentier à usage unique équitation"). Un travail devra être mené avec l'association Lou pa d'Aze qui a balisé un sentier pour les rando-ânes.

12. Ecocompteur  
Il peut être intéressant d'évaluer la fréquentation sur le massif du Taillefer en posant un ecocompteur. Cette action peut être réalisée avec le conseil général dans le cadre du PDESI ou des PDIPR.

## CONDITIONS DE REALISATION

**Outils de réalisation :** Contrat Natura 2000, charte Natura 2000, mesure non contractuelle, animation, tout outils concourant à la mise en œuvre de l'action  
**Prescriptions techniques :** la concertation est primordiale dans la mise en œuvre de cette action.

## FINANCEMENT

**Estimatif financier :** sur devis pour : les passerelles, caillebotis pédagogique, mise en place d'un sentier clairement tracé autour du lac Fourchu, panneaux.  
**Financement :** Etat, Europe, Collectivités territoriales (communes, conseil général PDESI et PDIPR), Fondation du patrimoine

## INDICATEURS DE SUIVI

**Résultats attendus :** Résorption des sentes parallèles, respect des aménagements, meilleure canalisation de la fréquentation du site  
**Indicateur de suivi :** Nombre de contrat signé, nombre d'aménagements réalisés, évolution de l'érosion (suivi photographique)

## PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

**Maître d'ouvrage potentiel :** DDT, Conseil Général, Communauté de communes, propriétaires, structure animatrice  
**Partenaires techniques :** Experts de l'aménagement de sentiers, retours d'expériences auprès de PNR ou Parcs nationaux, CREN, CBNA, association de protection de la nature, SACO, CG (PDIPR et PDESI), SIGREDA, PNE, propriétaires, communes, propriétaires, communauté de communes

<b>Action A20</b>	<b>Réfléchir à l'accessibilité du site</b>	<b>Priorité 2</b>
-----------------------	--	-----------------------

### CONTEXTE

L'accès au plateau des lacs est facilité par l'existence d'une route en très bon état permettant aux usagers de s'approcher au plus près des départs de randonnée.

Le plateau des lacs se trouve alors à 1h à 1h30 de marche, offrant ainsi la possibilité à un public large de se rendre sur cette zone de tourbières.

De nombreux comportements inadaptés en milieu naturel sont observés les week-ends, rappelant les comportements que l'on peut observer dans les parcs et jardins citadins, alors que ce site est en pleine montagne : partie de foot et de badminton entre les tourbières, barbecue, pique-niques et baignades autour des lacs, campings, feux, chiens en liberté, ...

Face à cet afflux massif, les propriétaires, les scientifiques et les associations de protection de la nature sont inquiètes pour l'avenir du milieu naturel.

#### **Cadre de l'action**

<b>HIC visés</b>	Tous
<b>EIC visés</b>	Tous
<b>Autres enjeux patrimoniaux</b>	Autres espèces animales et végétales du site, attrait paysager
<b>Localisation</b>	Route D114E
<b>Surface</b>	-
<b>Actions liées</b>	A19
<b>Echéancier prévisionnel</b>	A définir

#### **Rappel des objectifs :**

<b>Objectifs de conservation</b>	<b>Objectif de gestion</b>
OC5 : Concilier le développement des activités avec le maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire	OG8 : Mieux gérer la fréquentation touristique et améliorer les aménagements

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'objectif de l'action est de rationaliser la circulation automobile aux abords du site, tout en garantissant son accessibilité.

La route du Poursollet (D114 E) permet un accès facilité en période estivale. Le Conseil général de l'Isère a en gestion l'entretien de la route. Fermée en hiver en raison de la neige et du risque avalanche, cette action consiste à étudier l'accessibilité au site et l'intérêt ou non de restreindre la circulation aux ayant droits sur cette route. Cela doit s'appuyer sur des éléments réglementaires, juridiques et techniques. Le plateau des lacs se trouverait alors à un temps de marche supérieur, permettant de fait, sa protection en limitant une accessibilité trop facile qui ouvre la porte à des comportements inappropriés en montagne.

Dans le cas où le choix serait fait de restreindre l'accès, une barrière munie d'une signalétique explicitant la démarche serait installée. L'organisation du stationnement est à prévoir également. Il serait reporté sur les parkings situés dans le bourg de la Morte, qui sont situés à proximité du début du GR50 et de nombreux sentiers de randonnées donnant accès au massif du Taillefer.

Afin d'organiser le changement d'accès au site auquel les locaux sont habitués, un point d'accueil pourrait être aménagé aux abords du lac Punay, permettant d'expliquer la démarche, la richesse biologique du site...

Hors site, des communiqués de presse seraient réalisés afin d'informer et sensibiliser les usagers.

### CONDITIONS DE REALISATION

**Outils de réalisation :** Contrat Natura 2000, mesure A32324P « Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement d'accès » et A32326P « Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact », autres outils contractuels, tout autre moyen permettant la réalisation de l'action

**Date des travaux** : hors période hivernale (accès), de préférence au printemps

**Prescriptions techniques** : Pose d'une barrière permettant le passage des vélos et des piétons, mais pas des engins motorisés. L'entretien et l'ajustement des aménagements seront réalisés en fonction des besoins.

## FINANCEMENT

**Estimatif financier** : 3000€ (Coût de la pose de la barrière et du panneau informatif)

**Financement** : Convention d'animation, Conseil général, Etat, Europe (Contrat Natura 2000), Communautés de communes, communes

## INDICATEURS DE SUIVI

**Résultats attendus** : Restriction de l'accès de la route, changement des comportements

**Indicateur de suivi** : Etat des aménagements, bonne utilisation des barrières de limitation de la circulation automobile, respect des parkings (surveillance terrain)

## PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

**Maître d'ouvrage potentiel** : Conseil Général, Communauté de communes, communes

**Partenaires techniques** : Parc National des Ecrins, Conservatoire botanique, Conseil général, DDT, DREAL, ONF, ONCFS, propriétaires, communes...

<b>Action A21</b>	<b>Sensibiliser le grand public, les élus et les scolaires</b>	<b>Priorité 1</b>
-----------------------	--	-----------------------

<b>CONTEXTE</b>
-----------------

Les habitats naturels continuent de subir des dégradations, parfois liées au comportement inadapté du public et des usagers (divagation en dehors des sentiers, chiens en liberté...) et à la méconnaissance de la fragilité des habitats et des espèces et des menaces pesant sur eux. Le renforcement des opérations de sensibilisation, avec une diversification des publics ciblés, peut contribuer à la préservation des habitats et des espèces.

Le patrimoine naturel du site Natura 2000 reste peu connu du grand public. Les acteurs locaux et notamment l'Office du tourisme expriment une forte demande d'animations auprès du grand public sur le patrimoine naturel.

Il y a beaucoup de craintes concernant la mise en place d'un site Natura 2000 sur le territoire. Certains usagers expriment parfois des inquiétudes concernant le fait de se voir éventuellement imposer de nouvelles contraintes. Il est alors essentiel d'informer sur les tenants et aboutissants de Natura 2000 afin de démystifier la démarche et d'établir de nouveaux partenariats. Le succès de la mise en place et de l'animation d'un site Natura2000 repose en partie sur la qualité de la communication et de l'information des acteurs locaux.

### Cadre de l'action

<b>HIC visés</b>	Tous
<b>EIC visés</b>	Tous
<b>Autres enjeux patrimoniaux</b>	Autres espèces et habitats naturels du site
<b>Localisation</b>	Intégralité du site
<b>Surface</b>	3707 ha
<b>Actions liées</b>	A22, A23
<b>Echéancier prévisionnel</b>	Continu

### Rappel des objectifs :

Objectifs de conservation	Objectif de gestion
Tous	OG7 : Informer, sensibiliser, communiquer auprès des acteurs du territoire et du public

<b>DESCRIPTIF DE L'ACTION</b>
-------------------------------

Le renforcement des opérations de sensibilisation, auprès d'un public diversifié par l'intermédiaire de supports variés, peut contribuer à la préservation des habitats et des espèces. Cette action vise à développer des outils pour la conduite des opérations de communication et favoriser les coopérations dans ce sens (acteurs du tourisme notamment). Toutefois, il faut veiller à ce que ces opérations de communication et de sensibilisation n'entraînent pas un accroissement de la fréquentation. Il est possible de développer différents moyens de sensibilisation et de communication :

Sous-actions	Outils
<b>Construire et mettre en œuvre un plan de communication</b>	
Définir un calendrier et des axes de communication. Définir une charte graphique de communication visuelle. Cette charte graphique devra être réfléchie pour une bonne intégration dans le réseau isérois et une identification de chaque site via une petite carte ou autre moyen.	Animation
<b>Réaliser une lettre d'information annuelle</b>	
Elle a pour objectif d'informer les communes, membres du Comité de pilotage, groupes de travail, écoles, acteurs locaux des avancées de la mise en œuvre du Docob, des actions menées sur le site, un zoom sur une espèce ou un habitat... Elle est rédigée par la structure animatrice qui peut demander à des élus et partenaires intéressés de participer. Diffusable en pdf et support papier.	Animation
<b>Actualiser le site internet : <a href="http://taillefer.n2000.fr">http://taillefer.n2000.fr</a></b>	
Un site internet a été créé en 2013. Afin de le faire vivre, il sera intéressant de l'actualiser régulièrement avec les informations locales, les dates de sorties, les dernières études réalisées et de fournir le lien des actualités aux acteurs locaux (mailing list)	Animation

<b>Sites internet partenaires</b>	
De nombreux sites internet de partenaires pourraient contenir une page sur Natura 2000. Il s'agira de prendre contact avec les structures concernées et leur proposer une page de communication simple et accessible à tous à pouvoir inclure dans leur site web. Pour d'autres cas, il s'agira de demander la mise en liens des sites.	Animation
<b>Réaliser des produits de communication grand public relatifs aux contrats et à la charte Natura 2000</b>	
Réaliser des supports de communication sur la contractualisation sous la forme d'une page A4 pliée, facilement diffusable lors d'entrevue avec des signataires potentiels.	Animation
<b>Installer de panneaux « Vous entrez dans un site Natura 2000 »</b>	
<p>Les partenaires locaux, afin de valoriser l'image du site et les actions qu'ils entreprennent /entreprendront en faveur de l'environnement au titre de Natura 2000 notamment, ont demandé que certaines des « entrées » dans le site puissent bénéficier d'un pancartage routier, de type de celui mis en place pour les Parcs Naturels Régionaux.</p> <p>Cette sous-action consiste à concevoir un pancartage «Vous entrez dans un site Natura 2000 : la faune et la flore sont fragiles, respectez-les». Pour exemple et information, en 2005, le site Internet de la Commission Européenne recommandait l'utilisation du texte suivant lors de publications ou de brochures (traduction pour info) : « Natura 2000 - Europe's nature for you. Ce site fait partie du réseau européen Natura 2000. Il a été désigné car il héberge nombre d'espèces et habitats naturels remarquables parmi les plus menacés en Europe. A travers ce réseau, les 25 pays de l'UE travaillent ensemble pour sauvegarder la diversité et la richesse du patrimoine européen au bénéfice de tous. ». Ce texte pourrait éventuellement servir de base à une adaptation locale.</p> <p>Définir et implanter ce pancartage aux principales entrées dans le site Natura 2000 : route du Poursollet, route de la Grenonière.</p>	Contrat Natura 2000
<b>Proposer des articles pour la presse</b>	
<p>Proposer régulièrement des articles pour les bulletins municipaux des communes du site (au moins une fois par an). Ces articles porteront sur la vie du site sur la commune ou en général et pourront cibler la description d'une action, d'un milieu ou d'une espèce.</p> <p>Proposer une fois par an un article complet à paraître dans le bulletin de la communauté de communes.</p> <p>Diffuser régulièrement des informations dans la presse locale : annonce de sorties, annonce de découverte...</p>	Animation
<b>Créer et organiser une exposition photographique et un concours photo</b>	
<p>Les noms d'espèces et d'habitats naturels ne parlent pas toujours au grand public et peuvent créer une distance entre les « scientifiques » et le « grand public ». Afin de faciliter la réappropriation des enjeux et mettre des images sur la richesse de leur territoire, cette sous-action consiste à sélectionner, imprimer, et diffuser une exposition photographique.</p> <p>Un concours photo pourrait être organisé afin d'inclure des photos prises par des locaux et mettant en avant la façon dont ils perçoivent le territoire.</p>	Animation
<b>Animations scolaires</b>	
<p>Proposer un programme pédagogique aux écoles du site, à destination des scolaires. Module d'animation possible comprenant une intervention en classe ½ journée, et une sortie en extérieur d'une journée.</p> <p>Objectif global: faire découvrir aux enfants la richesse biologique et paysagère du site Natura 2000. Sensibiliser les élèves à l'importance des habitats présents autour de leur commune pour certaines espèces. Par exemple : les pelouses pour les chauves-souris, les tourbières pour les amphibiens,... Mettre en évidence la relation existante entre la biodiversité et certaines activités humaines.</p>	Animation, animation des agents du PNE
<b>Organiser une sortie nature</b>	
<p>Cette action permettra d'expliquer à la fois la démarche aux habitants mais aussi de leur faire (re)découvrir la richesse des milieux naturels environnants. L'action permettra surtout de faire comprendre les enjeux de protection de ces sites. En effet, certains milieux peuvent paraître « communs » aux habitants mais à l'échelle de l'Europe, ces milieux sont rares, et les espèces qu'ils abritent sont à protéger.</p> <p>Thèmes potentiels ;</p> <p>Découverte de la Faune (Tétras Lyre, Chamois) et interactions avec les habitats,</p> <p>Découverte des Chauve souris : Présentation et observations,</p> <p>Découverte du monde des tourbières</p> <p>Découverte de la flore ordinaire et de la flore protégée,</p> <p>Découverte de la gestion pastorale en lien avec un alpagiste, la FAI...</p>	Animation, mesure non contractuelle

<b>Informer et former les élus</b>	
L'information et la formation des élus de communes est un élément important dans la démarche de mise en place et d'animation d'un site Natura 2000. En effet, les maires jouent un rôle majeur dans la gestion et l'administration de leur territoire. Différents outils sont possibles : organiser une visite de terrain pour les élus, organiser une formation pour les élus, faire parvenir des notes techniques	Animation
<b>Concevoir une plaquette ou dépliant</b>	
Le massif du Taillefer et ses mille tourbières mériterait peut-être l'élaboration d'une plaquette sur les tourbières et sur les quelques bonnes pratiques à respecter lorsque l'on randonne dans ses milieux. Cette plaquette pourrait contenir une carte de randonnée indiquant un itinéraire privilégié pour être « nature responsable ».	Animation, mesure non contractuelle
<b>Organiser un chantier « nature »</b>	
En fin d'été, les propriétaires ont fait remarquer la présence de nombreux petits déchets. Il pourrait être intéressant d'organiser un chantier nature ce qui permettrait de communiquer sur le site et sur les bonnes pratiques. Cela pourrait se faire en partenariat avec les associations de protection de la nature locales. Cela pourrait aussi consister en des petits travaux de réouverture de milieux embroussaillés ou la fermeture de sentes parallèles...	Animation
Toutes autres actions de communication et de sensibilisation...	

## CONDITIONS DE REALISATION

**Outils de réalisation :** mesure non contractuelle, convention d'animation

## FINANCEMENT

**Estimatif financier :** prix pour les plaquettes à définir, sous-traitance animation nature au besoin...

**Financement :** Convention Natura 2000, Etat, Europe, Communauté de communes, Conseil Général

## INDICATEURS DE SUIVI

**Résultats attendus :** Connaissance des enjeux Natura 2000 par le grand public et les acteurs locaux, appropriation, sous actions réalisées

**Indicateur de suivi :** Nombre et nature des actions de communication et/ou de formation mises en œuvre, Nombre de personnes touchées, enquête pour connaître l'état de connaissance

## PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

**Maître d'ouvrage potentiel :** Structure animatrice, Communauté de communes, écoles, communes, DDT

**Partenaires techniques :** Parc national des Ecrins, communes, presse (pour la diffusion), écoles, DDT, réseau Natura 2000, SACO, SIGREDA, ONF, propriétaires, associations de protection de la nature.

Action A22	Sensibiliser, former et impliquer les professionnels du tourisme et les acteurs du territoire	Priorité 1
---------------	---	---------------

CONTEXTE

Les professionnels sont demandeurs d'éléments d'informations sur la démarche Natura 2000, les richesses naturelles du site, les bonnes pratiques. Leur rôle est très important pour relayer l'information auprès du public.

Cette action s'adresse aux acteurs du tourisme (office du tourisme, accompagnateurs en moyenne montagne, ...), aux alpagistes, aux forestiers...

**Cadre de l'action**

<b>HIC visés</b>	Tous
<b>EIC visés</b>	Tous
<b>Autres enjeux patrimoniaux</b>	Autres espèces et habitats naturels du site
<b>Localisation</b>	Intégralité du site
<b>Surface</b>	3707 ha
<b>Actions liées</b>	A21, A23, A24
<b>Echéancier prévisionnel</b>	Continu

**Rappel des objectifs :**

Objectifs de conservation	Objectif de gestion
Tous	OG7 : Informer, sensibiliser, communiquer auprès des acteurs du territoire et du public

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La mise en œuvre de l'action peut se dérouler en plusieurs phases :

<p>Construire une <b>charte des bonnes pratiques</b> avec les acteurs du tourisme et <b>acteurs du territoire</b>.          Cette Charte constituerait un contrat moral entre les acteurs touristiques volontaires pour la mise en œuvre de recommandations et de comportements qui favorisent la préservation de ce site. Elle vise ainsi à concilier les activités touristiques du site avec la préservation de ses atouts naturels. Elle est construite en concertation.          Exemple de démarche : <a href="http://www.midi-quercy.fr/IMG/pdf/Charte_BP_-_28_pages_-_Internet_.pdf">http://www.midi-quercy.fr/IMG/pdf/Charte_BP_-_28_pages_-_Internet_.pdf</a></p>
<p>Mettre en place des <b>réunions d'échange individuelles ou collectives</b>          Mettre en place des réunions d'information sur les actions en cours pour stabiliser la concertation avec les acteurs locaux : lors de la phase d'élaboration du DOCOB, il est apparu nécessaire et important que les acteurs puissent échanger sur les actions qu'ils peuvent mener, leurs métiers et les besoins qui s'y rattachent, leurs attentes, leurs craintes... et en contrepartie, recevoir toute l'information nécessaire sur la préservation des milieux naturels, les interactions entre ces milieux et les activités.</p>
<p>Organiser des <b>journées d'information</b> et de sensibilisation auprès des professionnels du tourisme et <b>des acteurs du territoire</b></p>
<p>Améliorer la connaissance des Accompagnateurs en Montagne et des Guides du patrimoine et ainsi valoriser auprès de leurs clientèles (estivale ou hivernale) les sites Natura 2000, les actions déjà réalisées et l'implication des acteurs dans la gestion des milieux. La formation se déroulera autour d'un thème fort des sites (à éventuellement rattaché aux enjeux pastoraux du PPT). Le thème se décidera en coordination avec les accompagnateurs et guides.</p> <p>Exemple de contenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- information sur la démarche Natura 2000</li> <li>- présentation des habitats et espèces</li> </ul> <p>sorties de sensibilisation sur le terrain sur différents thèmes : le rôle de l'agriculture de montagne, les zones humides... Ces sorties sur le terrain sont l'occasion de discuter des bonnes pratiques et des informations à transmettre au public.</p>
<p>S'assurer de la bonne adéquation des <b>PDIPR et PDESI</b> avec les enjeux environnementaux</p>
<p>Rencontre du conseil général et sensibilisation aux enjeux environnementaux du site, en liaison avec la politique du PDESI et PDIPR. Actuellement, les PDIPR n'ont pas de « clause environnementale ». Il s'agirait d'encourager la création des groupes de travail à ce sujet afin de définir une charte de création et d'entretien des sentiers (CCTP minimum), une concertation préalable au classement et aux modifications de tracés, un balisage « environnemental » « je reste sur les sentiers »...</p>

## CONDITIONS DE REALISATION

**Outils de réalisation** : mesure non contractuelle, animation Natura 2000

## FINANCEMENT

**Financement** : Convention Natura 2000, Etat, Europe

## INDICATEURS DE SUIVI

**Résultats attendus** : Réalisation des formations, retour d'expérience, discours des professionnels.

**Indicateur de suivi** : Nombre de journées organisées par les professionnels, nombre de réunions d'information, Nombre d'informations transmises par les professionnels,

## PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

**Maître d'ouvrage potentiel** : PNE, Communauté de communes, structures animatrice, Conseil général, acteurs du tourisme, accompagnateurs en moyenne montagne, DDT

**Partenaires techniques** : acteurs du tourisme, CREN, CBNA, Association de protection de la nature, experts, Conseil général, réseau Natura 2000, DDT,

<b>Action</b> A27	<b>Encourager et accompagner l'agriculture de montagne</b>	<b>Priorité</b> 2
----------------------	--	----------------------

### CONTEXTE

Une évolution de l'agriculture peut avoir des conséquences importantes sur les milieux naturels du site. En effet, une diminution des pratiques d'élevage aurait des conséquences directes sur les habitats : abandon d'alpages, modifications des conditions de pâturage par augmentation du cheptel transhumant... Le maintien de l'agriculture est nécessaire afin de préserver l'entretien du territoire.

#### Cadre de l'action

<b>HIC visés</b>	4030, 4060, 6230, 6170, 6150
<b>EIC visés</b>	-
<b>Autres enjeux patrimoniaux</b>	Autres habitats et espèces du site
<b>Localisation</b>	Alpages
<b>Surface</b>	1900 ha
<b>Actions liées</b>	A1, A2, A22, A23
<b>Echéancier prévisionnel</b>	Continue

#### Rappel des objectifs :

Objectifs de conservation	Objectif de gestion
OC2 : Maintenir et améliorer l'état de conservation des habitats pastoraux	OG1 : Maintenir des pratiques pastorales adaptées aux enjeux environnementaux OG7 : Informer, sensibiliser, communiquer auprès des acteurs du territoire et du grand public

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Une réflexion collective doit être encouragée autour de ces problématiques afin d'émettre des propositions permettant de maintenir l'entretien du territoire. Il apparaît nécessaire d'accompagner les mutations de l'agriculture locale en facilitant la gestion locale et en encourageant l'installation de jeunes agriculteurs.

Les axes de réflexion sont multiples :

- réaliser des diagnostics pastoraux sur les alpages et réfléchir sur une réorganisation possible suite aux départs à la retraite/ installation de jeunes,
- **pourquoi abandon d'alpage, causes et anticipation pour d'autres secteurs**
- accompagner les communes dans la mise à disposition de leurs alpages
- accompagner les agriculteurs par des visites de début d'estive et de fin d'estive afin de faciliter la compréhension des enjeux ;
- faire connaître et encourager les projets et initiatives locales,
- communiquer auprès des organismes de formation et des jeunes agriculteurs,
- soutenir l'inscription de projets dans le cadre des Plans pastoraux territoriaux,
- réfléchir sur la valorisation des productions locales...

Ce travail doit se faire en lien étroit avec les organismes socioprofessionnels existants sur le territoire : FAI, APAO, SITADEL, Chambre d'agriculture. Le Parc National des Ecrins peut également accompagner certains projets.

### CONDITIONS DE REALISATION

**Outils de réalisation** : mesure non contractuelle, animation Natura 2000

### FINANCEMENT

**Financement** : Convention d'animation Natura 2000

### INDICATEURS DE SUIVI

**Résultats attendus** : Maintien de l'agriculture en montagne, maintien d'un lien avec les agriculteurs

**Indicateur de suivi** : Nombre d'agriculteurs contactés, nombre de sollicitation, temps passé

### PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

**Maître d'ouvrage potentiel** : Structure animatrice

**Partenaires techniques** : FAI, APAO, Chambre d'agriculture, PNE, SITADEL

<b>Action A28</b>	<b>Suivre l'effet des mesures de gestion</b>	<b>Priorité 1</b>
-----------------------	--	-----------------------

### CONTEXTE

Cette action vise à évaluer de façon précise l'impact des mesures appliquées sur l'évolution du site, et sur la conservation des habitats et des espèces. Pour cela, il est nécessaire de suivre l'évolution géographique, qualitative et quantitative des habitats communautaires ainsi que l'évolution des espèces communautaires et patrimoniales.

Le suivi des actions consiste à vérifier a posteriori la mise en œuvre et l'efficacité des actions prévues dans le document d'objectifs : adhésion des acteurs, effets sur les habitats et les espèces, effets sur les activités économiques, rapport coût / efficacité, analyse des échecs, ...

Cette action sera fortement liée aux suivis des habitats et des espèces. Elle se fera sur les parcelles engagées dans un contrat Natura 2000 (forestier ou non) ou ayant fait l'objet de préconisations environnementales.

### Cadre de l'action

<b>HIC visés</b>	Tous
<b>EIC visés</b>	Tous
<b>Autres enjeux patrimoniaux</b>	Autres espèces et milieux naturels du site
<b>Localisation</b>	Intégralité du site
<b>Surface</b>	3707 ha
<b>Actions liées</b>	Toutes
<b>Echéancier prévisionnel</b>	Continu

### Rappel des objectifs :

Objectifs de conservation	Objectif de gestion
OC8 : Améliorer les connaissances et préserver et améliorer les populations des autres espèces patrimoniales végétales ou animales sur le site	OG10 : Améliorer les connaissances et suivre l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Animé par le maître d'œuvre du DOCOB, un comité de suivi scientifique pourra être mis en place. Il se réunira chaque année pour faire le point sur les résultats engrangés au cours de l'année passée et consignés dans les rapports annuels, et pour entériner le planning prévisionnel de l'année suivante.

Il pourra proposer des modifications éventuelles des actes de gestion ou du dispositif de suivi et en présentera au besoin une synthèse au Comité de Pilotage.

3 types d'évaluation seront mis en place :

- Evaluation des habitats : cartographie des habitats d'intérêt communautaires, durant l'année n+6 (évaluation finale). Il s'agit de suivre l'évolution des habitats vis-à-vis de leur répartition et de leur état de conservation ;
- Evaluation floristique : il s'agit de surveiller les taxons remarquables en évaluant l'impact des mesures mises en place sur les populations.
- Evaluation faunistique : il s'agit de surveiller les taxons remarquables en évaluant l'impact des mesures mises en place sur les populations. L'objectif est d'évaluer l'impact des pratiques mises en œuvre sur les habitats et les espèces.

Enfin, il peut être intéressant de suivre la libre évolution des zone « ouvertes », zone « fermées » : en relation avec la dynamique naturelle, le changement climatique, la présence de gibiers/prédateurs

#### Particularités en milieu pastoral :

- Suivi de milieux pastoraux soumis à des mesures de gestion pastorale : gestion de la querelle ou du nard raide, modification du calendrier de pâturage et/ou du chargement...
- Suivi des secteurs sensibles inclus dans les secteurs de pâturage ou de passage des troupeaux et faisant l'objet de préconisations de gestion : secteurs soumis à érosion, zones humides, fourrés de saules...
- Suivi de l'évolution des mosaïques d'habitats (notamment secteurs favorables au Tétrasylyre).

Pour toutes les mesures contractualisées sur les alpages, une tournée de début d'estive sera systématiquement réalisée avec le berger afin d'expliquer les objectifs de la mesure. Une tournée de fin d'estive, plus complète, sera effectuée afin de vérifier la réalisation effective des actions contractualisées.

Un suivi de l'impact des mesures de gestion sur les habitats est nécessaire. Il concernera à la fois la distribution des espèces et leur recouvrement. Un suivi complet avec réalisation de relevés de végétations est nécessaire au bout de quatre années de contractualisation, afin de pouvoir réajuster si nécessaire les MAET/C. Un suivi photographique est également préconisé, notamment pour les secteurs de mosaïques d'habitats.

## CONDITIONS DE REALISATION

**Outils de réalisation** : mesure non contractuelle

**Prescriptions techniques** : le cahier des charges de l'étude sera construit avec la structure animatrice et des experts

## FINANCEMENT

**Estimatif financier** : à définir

**Financement** : Convention d'animation, Etat, Europe, ...

## INDICATEURS DE SUIVI

**Résultats attendus** : Evaluation de l'effet des mesures de gestion mises en place

**Indicateur de suivi** : Qualité des actions menées, évolution des habitats et espèces, nombre de suivis réalisés

## PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

**Maître d'ouvrage potentiel** : structure animatrice, DDT

**Partenaires techniques** : Bureau d'étude, associations naturalistes, CEN, CBNA, FAI, Parc National des Ecrins, DDT.

<b>Action</b> A30	<b>Compléter l'inventaire des zones humides et définir leurs espaces de fonctionnalité</b>	<b>Priorité</b> 1
----------------------	--	----------------------

### CONTEXTE

Les critères de délimitation de la zone humide sont ceux figurant dans l'article 2 de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 : « On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année »

Une zone humide peut être définie par une **limite** et par un **espace de fonctionnalité**.

La notion d'espace de fonctionnalité d'une zone humide correspond à l'espace proche de la zone humide, ayant une dépendance directe et des liens fonctionnels évidents avec la zone humide, à l'intérieur duquel certaines activités peuvent avoir une incidence directe, forte et rapide sur le milieu et conditionner sérieusement sa pérennité. L'espace de fonctionnalité concerne tout l'espace périphérique à la zone humide contribuant à son fonctionnement, sur lequel une concertation devra être engagée avec les usagers afin de définir les règles de précaution à mettre en œuvre pour préserver la zone humide. La délimitation de l'espace de fonctionnalité s'effectue à partir de critères de délimitation définis par la méthodologie de l'Agence.

Les zones humides du Taillefer sont connues. Des relevés de végétation sont régulièrement réalisés. Cependant, dans les zones basses (Sagnes, Louvet, Punay, Basse Montagne...), elles sont certainement sous évaluées et moins bien cartographiées en raison des pessières sus-jacentes.

Un complément d'inventaire à l'échelle 1/5000<sup>ème</sup> serait à réaliser. Il permettrait de mieux connaître la zone et donc d'apporter des informations pertinentes à l'ONF pour la gestion des forêts soumises et aux agriculteurs pour la gestion des alpages.

### Cadre de l'action

<b>HIC visés</b>	Ensemble des habitats liés aux milieux humides
<b>EIC visés</b>	1419, 1386
<b>Autres enjeux patrimoniaux</b>	Autres habitats et espèces du site
<b>Localisation</b>	Toutes les zones humides
<b>Surface</b>	Intégralité du site
<b>Actions liées</b>	A1, A3, A7, A8, A9
<b>Echéancier prévisionnel</b>	2015 ou 2016

### Rappel des objectifs :

Objectifs de conservation	Objectif de gestion
OC8 : Améliorer les connaissances et préserver et améliorer les populations des autres espèces patrimoniales végétales ou animales du site	OG10 : Améliorer les connaissances et suivre l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'objectif poursuivi vise à :

1. inventorier, délimiter, cartographier au 1/5000<sup>ème</sup> les zones humides. Une prospection de terrain sur l'ensemble des zones humides prédéfinies est nécessaire de manière à préciser et compléter les délimitations,
2. cartographier les habitats naturels selon la nomenclature Corine Biotope,
3. caractériser les zones humides et de leurs espaces de fonctionnalité,
4. identifier d'éventuelles problématiques et proposer des mesures de gestion.

Un guide technique existe dans le SDAGE N°6 (Bassin Rhône Méditerranée Corse – 2001). Il permet d'assurer un cadrage méthodologique ainsi qu'une approche technique et scientifique pour une identification et une délimitation objective des milieux.

Il faudra compiler l'ensemble des inventaires déjà réalisés par exemple dans le cadre des ZNIEFF de type II, Document d'objectifs Natura 2000, études du CBNA, études de Gentiana, études d'Avenir, études de la FRAPNA, inventaire naturalistes, données toponymiques (cartes pédologiques)...

Exemple de CCTP : [http://www.smmar.fr/media/uploads/files/CCTP\\_Zones\\_Humides\\_Tr.2.pdf](http://www.smmar.fr/media/uploads/files/CCTP_Zones_Humides_Tr.2.pdf)

### CONDITIONS DE REALISATION

**Outils de réalisation** : mesure non contractuelle

**Prescriptions techniques** : le cahier des charges de l'étude sera construit avec le bureau de la CLE, les structures porteuses des contrats de rivières et l'Agence de l'eau.

## FINANCEMENT

**Estimatif financier** : 30 000€

**Financement** :

## INDICATEURS DE SUIVI

**Résultats attendus** : cartographie fine des zones humides permettant d'avoir un outil de travail précis avec les acteurs du territoire

**Indicateur de suivi** :

## DONNEES DE CONTRACTUALISATION

**Maître d'ouvrage potentiel** : CLE Drac Romanche, structure animatrice, contrat de rivière

**Partenaires techniques** : Agence de l'eau, DDT, PNE, CLE Drac Romanche, SACO, SIGREDA, bureaux d'études, CBNA, CEN 38...

<b>Action A31</b>	<b>Inventaire bryologique ciblé sur les espèces d'intérêt communautaire</b>	<b>Priorité 1</b>
-----------------------	---	-----------------------

### CONTEXTE

Les bryophytes sont de très bon bioindicateurs des milieux naturels. Au vu de la diversité des habitats humides qu'il abrite, ce site est d'une très grande richesse bryophytique potentielle. L'étude menée par Alain Royaud en 2007 a permis de dresser un inventaire des sphaignes et un diagnostic sphagnologique des tourbières du massif du Taillefer.

Depuis l'arrêté du 16/06/2013, 14 espèces de bryophytes sont protégées sur le territoire français. Certaines espèces sont protégées au titre de la directive Habitat-faune-flore.

### Cadre de l'action

<b>HIC visés</b>	-
<b>EIC visés</b>	1386, (1384, 1387, 1393)
<b>Autres enjeux patrimoniaux</b>	Autres bryophytes d'intérêt patrimonial
<b>Localisation</b>	Ensemble des zones humides et forestières du site
<b>Surface</b>	nc
<b>Actions liées</b>	A9, A33
<b>Echéancier prévisionnel</b>	2015 ou 2016

### Rappel des objectifs :

Objectifs de conservation	Objectif de gestion
OC8 : Améliorer les connaissances et préserver et améliorer les populations des autres espèces patrimoniales végétales ou animales du site	OG10 : Améliorer les connaissances et suivre l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'objectif de l'action est de réaliser un état des lieux général des bryophytes sur l'ensemble du site Natura 2000 en reprenant le travail mené par Alain Royaud et en le complétant notamment sur les bryophytes forestiers et sur les tourbières non explorées.

- 1 – Inventaire zones humides : sphaignes, autres bryophytes liées aux tourbières incluant prospections ciblées sur *Riccia breidleri* et *Hamatocaulis vernicosus*
- 2 – Prospections ciblées dans la partie basse du site sur *Orthotrichum rogeri* et *Buxbaumia viridis*
- 3 – Saisie des données, cartographie et rédaction d'un rapport d'étude
- 4 – Rédaction de fiche monographique pour les espèces patrimoniales avec orientations de gestion

L'action pourra être renouvelée 10 ans après l'état des lieux. L'évolution des populations bryologiques est rapide et permet de faire ressortir une évolution des paramètres ayant permis leur installation.

### CONDITIONS DE REALISATION

**Outils de réalisation :** Mesure non contractuelle

### FINANCEMENT

**Estimatif financier :** 15 à 20 jours de travail soit environ 10 000€

**Financement :** Etat, Europe, Agence de l'eau, Région Rhône-Alpes, Conseil général, ...

### INDICATEURS DE SUIVI

**Résultats attendus :** Cartographie des stations et préconisations de gestion des bryophytes

**Indicateur de suivi :** Nombre d'espèces inventoriées, évolution de la population des bryophytes

### PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

**Maître d'ouvrage potentiel :** CBNA, Gentiana, CEN 38, autres structures

**Partenaires techniques :** CBNA, Gentiana, CEN 38, experts, PNE, structure animatrice, ONF, ...

<b>Action</b> A32	<b>Mettre en place et appliquer un protocole de suivi de l'état des sentiers</b>	<b>Priorité</b> 1
----------------------	--	----------------------

### CONTEXTE

Les sentiers qui serpentent dans les milieux ouverts d'altitudes concentrent de multiples enjeux. Si des actions d'entretien et de restauration sont nécessaires, la mise en place d'un protocole et son application permettront de planifier au mieux les actions et leurs priorisations.

#### **Cadre de l'action**

<b>HIC visés</b>	Tous
<b>EIC visés</b>	Tous
<b>Autres enjeux patrimoniaux</b>	Attrait paysager, autres espèces du site
<b>Localisation</b>	Ensemble des sentiers du site Natura 2000
<b>Surface</b>	-
<b>Actions liées</b>	A12, A18, A19
<b>Echéancier prévisionnel</b>	2015 puis tous les 2 ans

#### **Rappel des objectifs :**

Objectifs de conservation	Objectif de gestion
OC8 : Améliorer les connaissances et préserver et améliorer les populations des autres espèces patrimoniales végétales ou animales sur le site	OG10 : Améliorer les connaissances et suivre l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire OG11 : Mettre en place une veille sur les milieux naturels et les espèces

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Adapter et appliquer le protocole de suivi des sentiers issu du Manuel technique du Mercantour, en y incluant la composante milieux naturels d'intérêt communautaire.

En passant sur tous les sentiers du site périodiquement, appliquer le protocole pour estimer leur état, accompagner de photographies, d'une synthèse (cartographie, analyse des évolutions et préconisations de gestion)

### CONDITIONS DE REALISATION

**Outils de réalisation :** Mesure non contractuelle

**Prescriptions techniques :** Passage en fin de saison (septembre – octobre) sur les sentiers du site

### FINANCEMENT

**Estimatif financier :** 5 jours à 300€/jour (terrain + synthèse) – 1500€

**Financement :** Convention Natura 2000, Collectivité

### INDICATEURS DE SUIVI

**Résultats attendus :** Disposer d'un état des lieux précis de l'état des sentiers permettant d'organiser les actions d'entretien et restauration

**Indicateur de suivi :** nombre de km de sentiers analysés

### PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

**Maître d'ouvrage potentiel :** Communauté de communes, structure animatrice, Conseil général

**Partenaires techniques :** Communauté de communes, Conseil Général, accompagnateurs en moyenne montagne, acteurs du tourisme, PNE.

<b>Action A33</b>	<b>Etudes et prospections complémentaires</b>	<b>Priorité 2</b>
-----------------------	---	-----------------------

### CONTEXTE

Plusieurs espèces d'intérêt communautaire ont été récemment découvertes dans le site Natura 2000, d'autres n'ont jamais fait l'objet de recherche et sont potentiellement présentes, d'autres encore ont semble-t-il disparues. Beaucoup de ces espèces ont globalement des statuts précaires et méritent d'être intégrés dans le processus de gestion des docob.

Le fonctionnement de certains milieux naturels est peu connu, notamment au niveau de certaines tourbières (les Sagnes). Certaines zones humides en zone basse du site et sur la zone du Valbonnais n'ont pas été cartographiées à la même échelle de précision que celles du plateau des lacs.

#### **Cadre de l'action**

<b>HIC visés</b>	Tous
<b>EIC visés</b>	Bryophytes, Lépidoptères (Damier de la succise ?), Chiroptères
<b>Autres enjeux patrimoniaux</b>	Autres habitats (mares...) et espèces du site
<b>Localisation</b>	Intégralité du site
<b>Surface</b>	3707 ha
<b>Actions liées</b>	A9
<b>Echéancier prévisionnel</b>	Continu

#### **Rappel des objectifs :**

Objectifs de conservation	Objectif de gestion
OC8 : Améliorer les connaissances et préserver et améliorer les populations des autres espèces patrimoniales végétales ou animales sur le site	OG10 : Améliorer les connaissances et suivre l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

La mission consiste en une centralisation des données des espèces visées, collectées à l'occasion de la réalisation des autres inventaires faunistiques et floristiques. Ces données seront saisies, cartographiées sur une base annuelle mais analysées périodiquement.

Des études pourront être menées afin de mieux comprendre le fonctionnement hydrologique et écosystémique des tourbières. Une cartographie plus fine des zones humides peut s'avérer nécessaire en zone basse afin de la confronter aux actions de gestion sylvicole.

### CONDITIONS DE REALISATION

Définition d'un cahier des charges pour chaque étude réalisée sous **maîtrise d'œuvre** de la structure animatrice.

### FINANCEMENT

**Estimatif financier** : 4 jours pour la centralisation des données collectées à l'occasion de la réalisation d'autres inventaires et publication des résultats tous les 5 ans.

**Financement** : Etat, Europe ?

### INDICATEURS DE SUIVI

**Résultats attendus** : Détermination d'une potentielle présence, évaluation de la répartition des espèces découvertes sur le site, détermination du statut de conservation, propositions d'action...

**Indicateur de suivi** : nb de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action, nb de réunions effectuées, publication des résultats d'inventaires.

### PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Bureau d'études, Associations de protection de la nature, Conservatoire botanique, ou toute autre structure ayant les compétences permettant de concourir à la mise en œuvre de l'action.



En signant la charte en tant que propriétaire, représentant d'une collectivité ou gestionnaire sur un site Natura 2000 :

- ✓ Je marque mon adhésion en faveur de la préservation de la biodiversité du site
- ✓ J'approuve les engagements en faveur des objectifs Natura 2000 et je m'engage à les respecter pour une période de 5 ans
- ✓ La signature m'engage pour les engagements généraux
- ✓ La charte Natura 2000 ne se substitue nullement à la réglementation en vigueur (loi sur l'eau, loi montagne, code forestier, code de l'urbanisme, loi sur les espèces protégées...)
- ✓ Je bénéficie des avantages garantis par la charte
- ✓ Je peux être soumis à des contrôles administratifs sur le respect de ces engagements
- ✓ Je choisis les engagements me concernant (en plus des engagements généraux) :

- Milieux humides et aquatiques
- Milieux pastoraux
- Milieux forestiers
- Milieux rocheux
- Activités cynégétiques, pêche en eau douce
- Sensibilisation, valorisation du patrimoine
- Activités de randonnée
- Ski, VTT et autres activités
- Escalade, via ferrata
- Entretien de sentiers
- Manifestations sportives

## 1.1 Les engagements et recommandations pour l'ensemble du site



Ces engagements et recommandations minimums sont proposés à tous les propriétaires (et mandataires) indépendamment des types de milieux engagés par l'adhésion à la charte.

<b>Engagements soumis à contrôle</b>	
<b>Je m'engage à :</b>	<b>Points de contrôle</b>
✓ <b>Informez vos mandataires</b> des engagements auxquels j'ai souscrit et modifiez les mandats lors de leur renouvellement, afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte Natura 2000.	Document signé par le(s) mandataire(s) attestant que le propriétaire les a informés des engagements souscrits ; modification des mandats.
✓ <b>Autoriser et faciliter l'accès de vos parcelles</b> soumises à la charte Natura 2000 à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le préfet ou la structure animatrice), afin que puissent être menées les opérations d'inventaire, d'évaluation et de suivi de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats. Ceci dans le respect des propriétés.	Confirmation par la structure animatrice
✓ <b>Ne pas détruire volontairement</b> les habitats et les espèces d'intérêt communautaire (pas de drainage ou de remblais..., pas de plantation sauf avis contraire de la structure animatrice ou travaux prévus au DOCOB)	Référence à l'état des lieux avant signature, non-destruction (du fait du signataire)
✓ <b>Ne pas entreposer de déchets</b> et signaler les déchets déposés à mon insu, si porté à ma connaissance.	Absence de déchets non signalés
✓ <b>Éviter le piétinement</b> des milieux naturels en cheminant exclusivement sur les pistes et sentiers labellisés/balisés.	Respect par le signataire des sentiers et des pistes (ayant-droits)
✓ <b>Ne pas introduire ou disséminer</b> d'espèces végétales ou animales exogènes de manière volontaire.	Référence à l'état des lieux avant signature, absence d'introduction volontaire d'espèces envahissantes.

<b>Recommandations</b>
✓ <b>Informez tout prestataire et autre personne intervenant</b> sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues dans celle-ci.
✓ <b>Informez la structure animatrice</b> du site Natura 2000 de toute dégradation sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, d'origine humaine ou naturelle.
✓ <b>Limitez au maximum la circulation des véhicules motorisés sur le site.</b>
✓ Informez la structure animatrice et/ou gestionnaire du site de ma volonté d'organiser ou d'autoriser l'organisation d'une manifestation sportive ou de loisir.
✓ <b>Tenez compte de la présence d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire</b> dans le choix de la période d'intervention
✓ <b>Veillez à l'intégration paysagère</b> de tout mobilier, équipement ou signalétique installé sur le site.

## 1.2 Les engagements et recommandations sur les milieux

### Habitats pastoraux

Engagements soumis à contrôle	
Je m'engage à :	Points de contrôle
✓ Favoriser la gestion par le <b>pâturage extensif</b> afin de maintenir ces milieux ouverts.	Taux de raclage moyen de 4, contrôle sur place, bon état de l'alpage
✓ <b>Limiter les pratiques anti-parasitaires</b> au strict minimum et en cas de besoin, favoriser celles ayant le moins d'impact sur le milieu naturel (benzimidazolés, imidazolés, <b>moxilectine...</b> ) ou à défaut, effectuer ces traitements en entrée en bergerie.  Les produits à base d'ivermectine sont très rémanents. Les effets sont multiples : l'intoxication des insectes coprophages (bousiers) entraîne une diminution du taux de décomposition des fèces, impliquant une mauvaise absorption de la matière organique dans le sol et donc une disponibilité de l'herbe moins grande. Enfin l'intoxication des insectes a des conséquences sur les prédateurs (oiseaux, chauves-souris).	Contrôle des cahiers de pratiques
✓ Tenir un carnet <b>d'enregistrement des pratiques</b> (pâturage, travaux mécanique...) dans le cadre des travaux réalisés sur la parcelle.	Contrôle sur place
✓ <b>Ne pas détruire</b> volontairement les prairies, pelouses et landes (retournement, mise en culture, drainage, etc...)	Contrôle sur place et en comparaison avec la cartographie des habitats
✓ <b>Ne pas faire de plantation</b> sur les prairies et pelouses (sauf risques naturels)	
✓ <b>Ne pas entretenir le milieu par écobuage</b> sauf dérogation de la structure animatrice	Contrôle sur place
✓ Dans le cadre d'un broyage mécanique d'une lande à bruyère, <b>relever le broyeur à 15-20 cm de haut et ne pas dépasser un passage mécanique par an (sauf Rhododendron).</b>	Contrôle sur place
✓ Ne pas apporter de <b>fertilisants, produits phytosanitaires (hors déjection)</b> , (sauf avis contraire de la structure animatrice) afin de ne pas modifier la composition floristique.	Contrôle sur place

Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Privilégier les traitements vétérinaires alternatifs</li> <li>✓ Préserver l'entomofaune (insectes) et l'avifaune (oiseaux) en adaptant les pratiques agricoles aux cycles de reproduction des espèces (retard de fauche, utilisation tardive de la parcelle) et en améliorant l'état de conservation des <b>pelouses</b>.</li> <li>✓ <b>Éviter le stationnement des troupeaux, les couchades et les apports de sels à proximité ou dans les zones humides, sur les croupes et dans les ravins pour limiter la dégradation de ces habitats. Plus stockage du sol</b></li> <li>✓ Contacter la structure animatrice afin de localiser de façon pertinente les points d'abreuvement</li> <li>✓ En cas d'un girobroyage, effectuer une fauche centrifuge, c'est-à-dire de l'intérieur vers l'extérieur favorable à la survie des espèces animales.</li> </ul>

# Milieux forestiers

Engagements soumis à contrôle	
Je m'engage à :	Points de contrôle
✓ <b>Ne pas pratiquer de coupe rase</b> entraînant la disparition totale de l'habitat d'intérêt communautaire. <b>Attention coupe à câble qui parfois sont supérieures à une surface de plus de 1ha (bande à blanc pouvant parfois être très importantes)</b>	Contrôle sur place
✓ <b>Ne pas capter ni détourner les sources alimentant</b> les zones tourbeuses situées en contrebas du bassin versant.	Contrôle sur place
✓ Pratiquer une gestion forestière en <b>futaie irrégulière et/ou jardinée</b> <b>maintien de lisières étagées (recommandations)</b> .	Intégration de la mesure dans les schémas d'aménagement forestier, contrôle sur place
✓ Maintenir au moins <b>quatre arbres sénescents, à cavités, morts sur pied et/ou à terre par hectare</b> (sauf risques sanitaires ou mise en danger du public). <del>Ces arbres seront repérés sur le terrain et matérialisés sur une carte avec l'animateur du site.</del>	Contrôle sur place
✓ <b>Ne pas stocker</b> dans les tourbières, mares et dépressions humides les produits des coupes forestières, ni les rémanents de coupe, ni quelque déchet que ce soit.	Contrôle sur place
✓ Remettre en état les chemins et la voirie forestière après exploitation des peuplements.	Contrôle sur place
✓ <b>Ne pas utiliser de produits phytosanitaires</b> sauf urgence phytosanitaire	Contrôle sur place
✓ Ne pas dessoucher, ne pas sous-soler	Contrôle sur place
✓ Privilégier la <b>régénération naturelle</b> .	Contrôle sur place
✓ En cas de coupe, <b>conserver la ripisylve existante</b> en <b>bord</b> de cours d'eau.	Contrôle sur place
✓ <b>Ne pas introduire</b> d'essences exogènes.	Contrôle sur place
✓ <b>Ne pas effectuer des plantations</b> volontairement au sein des milieux ouverts intra-forestiers (pelouses, prairies, clairières, tourbières, ...).	Contrôle sur place

Recommandations
✓ Dans le cadre d'une exploitation et lorsque la structure du peuplement le permet, améliorer, augmenter la qualité des peuplements (détourage, sélection)
✓ Conserver au maximum différentes strates en sous-étage
✓ Dans les milieux sensibles (forte pente, zone humide...), exploiter en mode de débardage alternatif (ex : câble mat, traction animale)
✓ Ne pas transformer ou défricher les boisements identifiés par la structure. En cas d'exploitation (bois de chauffage, conduite de régénération, prélèvement), veiller à préserver les arbres ayant un intérêt et conserver le sous-étage.
✓ Contacter la structure animatrice avant travaux afin de localiser les secteurs sensibles
✓ Privilégier les méthodes d'exploitation ayant le moins d'impact sur les milieux naturels et éviter de réaliser des travaux de récolte de bois sur des sols détrempés, pour limiter le compactage du sol.
✓ Privilégier l'utilisation d'huiles biodégradables lors des exploitations et travaux sylvicoles

- ✓ Privilégier des entreprises ayant adhéré au cahier des charges de l'exploitation forestière durable.
- ✓ Laisser au sol une partie du bois mort et des souches, favorables aux insectes saproxyliques
- ✓ Dans le cas de forêts de pente (>30%) laisser les parcelles en libre évolution.
- ✓ Ne pas réaliser de coupe entre le 1<sup>er</sup> avril et fin août, période de reproduction des oiseaux et des chauves-souris dans les zones identifiées comme présentant un enjeu
- ✓ Sortie des bois
- ✓ Ilots de sénescence

# HABITATS HUMIDES ET AQUATIQUES

Engagements soumis à contrôle	
Je m'engage à :	Points de contrôle
✓ <b>Ne pas assécher, ni dévier, ni canaliser les cours d'eau</b> , en dehors des ouvrages et aménagements déjà autorisés pour garantir leur bon fonctionnement hydrologique (sauf actions prévues par le DOCOB et/ou Contrat de rivière et/ou travaux de prévention contre les risques naturels et sur avis de la structure animatrice).	Contrôle sur place de l'absence de drainage et d'endiguement des cours d'eau
✓ <b>Informez la structure animatrice</b> lors de projets concernant ces milieux et demandez des conseils au besoin.	Contrôle de l'existence de correspondance
✓ <b>Ne pas dégrader les zones humides</b> (mares, dépressions humides, tourbières, prairies humides, bordures de lacs, ...) présentes sur mes parcelles (par comblement, drainage, plantations, coupe à blanc, destruction chimique, pompage, ...).	Vérification sur place de l'absence de destruction partielle ou totale des zones humides en référence à l'état des lieux avant signature
✓ <b>Ne pas installer d'obstacles</b> à l'écoulement des eaux ou à la circulation des espèces, en dehors des ouvrages autorisés (sauf prévus par le Docob)	Contrôle sur place de l'absence d'obstacle dans le cours d'eau
✓ <b>Ne pas arracher la végétation aquatique et maintenir la végétation en surplomb</b> des cours d'eau (sauf action prévue par le Docob)	Contrôle sur place
✓ Ne pas apporter de <b>fertilisants, produits phytosanitaires, pesticides.</b>	Contrôle sur place

Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Ne pas empoisonner les tourbières et mares isolées et ne pas les connecter aux cours d'eau afin de favoriser les batraciens et libellules.</li> <li>✓ Limiter au maximum le passage des engins d'exploitation en zone humides</li> <li>✓ Limiter l'accès direct des bovins aux berges et aux cours d'eau</li> <li>✓ Eviter la dégradation des berges et des cours d'eau par le piétinement.</li> <li>✓ Effectuer les travaux d'entretien à des périodes compatibles avec la conservation de la faune et de la flore (<b>période à préciser, selon DOCOB</b>)</li> <li>✓ Signaler à la structure animatrice toute dégradation dans les cours d'eau et zones humides</li> <li>✓ Privilégier les techniques de gestion des cours d'eau et des berges dites « douces »</li> <li>✓ Maintenir des zones de tranquillité autour des lacs pour la faune et la flore et pour la préservation des berges</li> <li>✓ Stocker les rémanents ou résidus de coupe hors zone inondable et éviter le brûlage</li> <li>✓ Utiliser des molécules antiparasitaires respectant l'environnement ayant moins d'impacts sur les invertébrés (benzimidazolés, imidazolés...).</li> <li>✓ Ne pas favoriser la fréquentation des zones humides (équipements, chemins...)</li> </ul>

# Milieux rocheux

<b>Engagements soumis à contrôle</b>	
<b>Je m'engage à :</b>	<i>Points de contrôle</i>
✓ <b>Maintenir les habitats rocheux d'intérêt communautaire</b> sur mes parcelles.	Contrôle sur place
✓ <b>Ne pas bloquer la dynamique des milieux rocheux</b> (sauf risque de sécurité des biens et des personnes et avis de la structure porteuse du site)	Contrôle sur place
✓ <b>Ne pas exploiter</b> les matériaux rocheux en front de falaises	Contrôle sur place
✓ <b>Pas de boisement volontaire</b> des éboulis	Contrôle sur place
✓ Demander un appui auprès de la structure porteuse du site, dès lors que je souhaite implanter un aménagement destiné à la pratique de loisir (voie d'escalade, via ferrata...) ou le confier à un tiers.	Correspondance avec la structure animatrice

<b>Recommandations</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Limiter si possible la fréquentation sur ces milieux</li> <li>✓ Maintenir au maximum les habitats « éboulis rocheux » à l'écart des parcours pastoraux</li> <li>✓ Eviter le passage de chemins et de pistes sur des éboulis rocheux</li> <li>✓ Privilégier l'entretien de la signalétique des sentiers pour une meilleure canalisation des randonneurs.</li> <li>✓ Informer l'animateur de la découverte de concentration de chauves-souris ou d'aire de rapace.</li> <li>✓ Faire la promotion de ma charte auprès des pratiquants de l'escalade, alpinisme...</li> <li>✓ Adapter ma pratique en fonction du calendrier biologique des espèces présentes (avifaune en falaises, Chiroptères dans les cavités).</li> </ul>

### 1.3 Recommandations par grand type d'activités



Ces recommandations sont des comportements favorables aux habitats et espèces que les usagers s'engagent à respecter lorsqu'ils exercent une activité (de loisir ou autre) dans ou à proximité d'un site Natura 2000.

#### Recommandations communes

- ✓ Prendre connaissance de la réglementation en vigueur sur le site et la respecter.
- ✓ Prendre connaissance de la réglementation en vigueur relative à mon activité et la respecter.
- ✓ Ramener systématiquement avec moi tous mes déchets (organiques ou inorganiques).
- ✓ Adopter un comportement discret.
- ✓ Respecter et ne pas perturber la faune sauvage (ne pas chercher à approcher les animaux sauvages, ne pas nourrir la faune, rester silencieux...).
- ✓ Signaler à la structure animatrice l'observation d'espèces rares ou inhabituelles.
- ✓ Respecter l'exercice des différentes activités, qu'elles soient professionnelles, traditionnelles, sportives ou récréatives.

#### Recommandations liées à une adhésion individuelle

- ✓ Promouvoir les principes de la charte auprès de mes amis et connaissances et recommander leur adhésion.

#### Recommandations liées à l'adhésion d'une structure collective

- ✓ Envoyer une copie de la charte à l'ensemble des adhérents de la structure.
- ✓ Organiser régulièrement des opérations d'information et de sensibilisation auprès de mes adhérents, notamment sur :
  - l'impact environnemental potentiel des activités pratiquées.
  - les dispositions réglementaires en vigueur sur les sites fréquentés.
- ✓ Collaborer avec la structure animatrice à la réalisation d'opérations de gestion du site, lorsque cela est possible et selon des modalités définies au cas par cas (par exemple : évacuation des déchets, élimination d'espèces invasives, diffusion d'informations, etc.).

# Activités cynégétiques et pêche en eau douce

Engagements soumis à contrôle	
Je m'engage à :	Points de contrôle
✓ Ne pas créer de sentiers ou de drailles supplémentaires.	Contrôle sur place
✓ Valoriser auprès des pratiquants la pratique de l'activité de pêche aux endroits aménagés à cet effet et à ne pas créer de nouveaux aménagements halieutiques	Respect des aménagements existants Contrôle sur place
✓ Respecter la propreté et la tranquillité du site : ramasser tout les déchets issus de mon activité (douille, cartouches, fil de pêche...).	Contrôle sur place
✓ Ne pas arracher les herbiers aquatiques ou rivulaires « gênant » la pêche : la végétation rivulaire et aquatique est le support de développement de la petite faune aquatique (espèces rares, ressource en proies pour les poissons) ; sans elle, les poissons ne trouvent ni nourriture, ni abri	Contrôle sur place

Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Ne pas introduire d'espèces allochtones.</li> <li>✓ Limiter la circulation motorisée (en favorisant notamment le regroupement).</li> <li>✓ Transmettre à la structure animatrice les données relatives aux dates de lâcher de gibier, et de poissons et aux prélèvements effectués.</li> <li>✓ Effectuer les opérations de débroussaillage de façon manuelle et sélective, afin de préserver les bosquets de feuillus, la régénération forestière et la flore patrimoniale.</li> <li>✓ En cas d'opération de chasse particulière, informer le public de son déroulement par une signalétique adaptée.</li> <li>✓ Informer la structure animatrice des observations relatives aux espèces protégées, patrimoniales ou d'intérêt communautaire.</li> <li>✓ Communiquer auprès de mes adhérents pour le respect des milieux naturels.</li> <li>✓ Limiter strictement les opérations d'entretien aux seuls points pêche déjà aménagés : en dehors de ces zones, préserver et conserver la végétation rivulaire ou aquatique et les troncs ou branchages tombés à l'eau ne présentant pas de risque pour la sécurité du public ou pour la circulation amont-aval des poissons</li> <li>✓ Insérer, dans les documents remis aux adhérents (guide de la réglementation par exemple), à l'occasion des rééditions ou mises à jour, une information concernant l'existence du site Natura 2000, son caractère exceptionnel et fragile, et les précautions à respecter. L'animateur Natura 2000 pourra apporter une aide à la rédaction.</li> <li>✓ Bannir le camping sauvage et stationner sur les aires de stationnement prévues à cet effet</li> </ul>

# Sensibilisation, valorisation du patrimoine

## Engagements soumis à contrôle

<b>Je m'engage à :</b>	<i>Points de contrôle</i>
✓ Afficher visiblement les lettres d'information annuelles du site Natura 2000 fournies par l'animateur Natura 2000 (ex : panneau d'affichage de la Mairie...)	Informations affichées
✓ Afficher visiblement les références du site Internet dédié <a href="http://taillefer.n2000.fr">http://taillefer.n2000.fr</a> où chacun pourra trouver tous les renseignements Natura 2000. Une affichette est proposée en annexe de la présente Charte.	Informations affichées
✓ En cas création de signalétique « loisirs » dans le périmètre du site Natura 2000 (ou lors des renouvellements), intégrer une information signalant aux usagers la présence du site Natura 2000 et/ou son caractère rare, remarquable et sensible ; en informer l'animateur Natura 2000	Correspondance avec la structure animatrice

## Recommandations

<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Intégrer le plus régulièrement possible, une information sensibilisant à « l'environnement » et/ou au « patrimoine naturel » dans le bulletin d'information communal</li> <li>✓ Créer un lien entre le site web de la commune et le site web dédié <a href="http://taillefer.n2000.fr">http://taillefer.n2000.fr</a></li> <li>✓ Prendre un arrêté communal interdisant dans tout le périmètre du site Natura 2000, la circulation d'engins tout terrain motorisés dans un but de loisirs (motos tout terrain, quads, 4x4...)</li> <li>✓ Prendre un arrêté communal interdisant le camping sauvage dans tout le périmètre du site Natura 2000, conformément à la réglementation en vigueur</li> <li>✓ Développer à l'échelle communale, un « plan de gestion environnemental communal » qui peut porter par exemple sur l'utilisation des produits phytosanitaires dans la gestion des espaces communaux, les modalités d'entretien des bords de route/fossés/rivière, la réduction des consommations énergétiques...</li> </ul>
--

# Activités de randonnée

<b>Engagements soumis à contrôle</b>	
<b>Je m'engage à :</b>	<i>Points de contrôle</i>
<b>Organismes, accompagnateurs, ...</b>	
✓ Organiser avec la structure animatrice minimum une réunion en début et une en fin de mise en œuvre de la charte, afin de présenter le programme d'activités et les projets de la structure signataire devant avoir lieu dans et aux environs directs du site Natura 2000 : balisage de sentier, entretien de parking, de sentiers, organisation d'évènements, aménagement de nouveaux accès, ...	Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure animatrice
✓ Pour les activités et projets non prévues dans la programmation présentée, contacter la structure animatrice en amont de leur réalisation.	Correspondance avec la structure animatrice
✓ Prendre connaissance des enjeux du site (habitats et espèces patrimoniales, activité socio-économiques en lien avec leur conservation...) et en particulier de ceux qui pourraient être impactés par les activités de la structure signataire, cela en vue de permettre une meilleure prise en compte par la structure et ses membres.	Correspondance avec la structure animatrice du site, communication interne ou externe à la structure signataire de la charte
✓ Veiller à ce que les activités de la structure soit en conformité avec les réglementations en vigueur (réglementation environnementale...) et en accord avec les propriétaires des parcelles où se déroulent ces activités.	Absence/présence de procès-verbal, de procédure juridique
✓ Eviter la création de nouveaux sentiers. L'adhérent s'engage à informer les utilisateurs des chemins et sentiers existants afin de ne pas piétiner le couvert végétal en cheminant uniquement sur les pistes et sentiers existants.	
✓ Informer les usagers de l'existence de ce site, de la sensibilité particulière de la faune et la flore (zones, périodes sensibles...) et des mesures individuelles de précaution à prendre (stationnement, bruit, déchets, rester sur les sentiers...). L'animateur Natura 2000 peut apporter aide et conseils sur ces aspects.	Vérification de l'information faite aux utilisateurs dans les documents produits.
<b>Général</b>	
✓ Ramasser systématiquement mes déchets.	
✓ Respecter les aménagements de mise en défens des habitats naturels, ainsi que le mobilier et la signalétique mis en place par les gestionnaires du site.	Contrôle sur place
✓ Maintenir mon <b>chien en laisse</b> à proximité immédiate des troupeaux et l'empêcher de perturber la faune sauvage.	Contrôle sur place
✓ Ne pas camper	Contrôle sur place

<b>Recommandations</b>	
✓ Signaler à la structure animatrice toute dégradation constatée des habitats naturels et des équipements installés dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.	
✓ Transmettre à la structure animatrice les observations d'espèces d'intérêt communautaire et l'apparition d'espèces exotiques	

- ✓ Ne pas bivouaquer dans les secteurs sensibles.
- ✓ Ne pas cueillir de fleurs, ni prélever de plantes, animaux sauvages ou tout autre élément naturel (minéraux, fossiles, etc.).

## Ski, VTT, autres activités

<b>Engagements soumis à contrôle</b>	
<b>Je m'engage à :</b>	<i>Points de contrôle</i>
<b>Ski, raquettes</b>	
✓ Rester sur les sentiers balisés pour les circuits raquettes	Contrôle sur place
✓ Prendre connaissance des enjeux du site et en particulier de ceux qui pourraient être impactés par les activités de la structure signataire, cela en vue de permettre une meilleure prise en compte par la structure et ses membres.	Correspondance avec la structure animatrice du site, communication interne ou externe à la structure signataire de la charte
✓ L'adhérent informe les pratiquants sur les espèces en hivernage et le fait d'éviter de skier dans les fourrés, lisières de boisements pour éviter leur dérangement.	Transmission des informations aux adhérents et contrôle sur place
✓ Ramasser systématiquement mes déchets.	Contrôle sur place
<b>VTT</b>	
✓ Prendre connaissance des enjeux du site et en particulier de ceux qui pourraient être impactés par les activités de la structure signataire, cela en vue de permettre une meilleure prise en compte par la structure et ses membres.	Correspondance avec la structure animatrice du site, communication interne ou externe à la structure signataire de la charte
✓ Respecter les aménagements de mise en défens des habitats naturels, ainsi que le mobilier et la signalétique mis en place par les gestionnaires du site.	Contrôle sur place
✓ Pratiquer le VTT sur les secteurs où il est toléré, ne pas faire de hors piste. Ne pas circuler dans les milieux humides.	Transmission des informations aux adhérents et contrôle sur place
✓ Ne pas camper	Contrôle sur place
✓ Informer les usagers de l'existence de ce site, de la sensibilité particulière de la faune et la flore (zones, périodes sensibles...) et des mesures individuelles de précaution à prendre (stationnement, bruit, déchets, rester sur les sentiers...). L'animateur Natura 2000 peut apporter aide et conseils sur ces aspects.	Vérification de l'information faite aux utilisateurs dans les documents produits.

<b>Recommandations</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Signaler à la structure animatrice toute dégradation constatée des habitats naturels et des équipements installés dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.</li> <li>✓ Transmettre à la structure animatrice les observations d'espèces d'intérêt communautaire et l'apparition d'espèces exotiques</li> <li>✓ Ne pas bivouaquer dans les secteurs sensibles.</li> <li>✓ Ne pas cueillir de fleurs, ni prélever de plantes, animaux ou tout autre élément naturel (minéraux, fossiles, etc.).</li> </ul>

# Entretien de sentiers

<b>Engagements soumis à contrôle</b>	
<b>Je m'engage à :</b>	<i>Points de contrôle</i>
✓ Respecter les secteurs sensibles pour la faune et la flore (cf. carte annexée). L'adhérent s'engage à demander une expertise auprès de l'animateur du site dès lors qu'un aménagement destiné à la pratique de loisir est prévu au sein du périmètre du site Natura 2000 : sentier, pont, etc.	Contrôle des éventuels échanges effectués avec la structure animatrice
✓ Pour les structures qui en ont la compétence et qui effectuent l'entretien des sentiers, instaurer des pratiques écologiques d'entretien des sentiers et chemins en n'utilisant pas de produits phytosanitaires et en privilégiant un entretien manuel ou mécanique. Prendre contact avec la structure animatrice pour conseils.	Adaptation du cahier des charges des travaux et échanges avec la structure animatrice
✓ Réaliser tous travaux d'entretien ou de création entre le 1er août et le 30 novembre, c'est-à-dire en dehors des périodes sensibles pour la faune et la flore	Absence de travaux d'entretien ou de création constatée lors d'un contrôle réalisée en période sensible.
✓ Ne pas créer de point d'accès motorisé ou stationnement supplémentaire : s'appuyer sur les points d'accès existants, et les aménager par des techniques douces (végétalisation, bois...)	Contrôle sur place
✓ <b>Éviter la création de nouveaux sentiers.</b> Limiter les risques de pénétration des promeneurs hors des sentiers en veillant à un balisage correct et en plaçant des obstacles naturels au déplacement (troncs tombés...)	Contrôle sur place

<b>Recommandations</b>
✓ Signaler à la structure animatrice toute dégradation constatée des habitats naturels et des équipements installés dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.
✓ Transmettre à la structure animatrice les observations d'espèces d'intérêt communautaire et l'apparition d'espèces exotiques
✓ Ne pas réaliser de travaux sur les milieux rocheux (falaises, grotte...) du 1 <sup>er</sup> décembre à fin juillet, sauf travaux de sécurité d'urgence.

## Escalade, via ferrata

<b>Engagements soumis à contrôle</b>	
<b>Je m'engage à :</b>	<b>Points de contrôle</b>
✓ Ne pas déranger la faune nicheuse en falaise	Contrôle sur place
✓ Ne pas dégager les végétaux	Contrôle sur place
✓ Respecter les sentes d'accès afin de ne pas créer de sentiers supplémentaires sur le site	Contrôle sur place
✓ Demander une expertise auprès de la structure porteuse du site, dès lors que je souhaite implanter un aménagement destiné à la pratique de loisir (voie d'escalade, via ferrata....)	Existence de correspondance avec la structure animatrice
✓ Informer les usagers de l'existence de ce site, de la sensibilité particulière de la faune et la flore (zones, périodes sensibles...) et des mesures individuelles de précaution à prendre. L'animateur Natura 2000 peut apporter aide et conseils sur ces aspects.	Vérification de l'information faite aux utilisateurs dans les documents produits.

<b>Recommandations</b>
✓ Signaler à la structure animatrice toute dégradation constatée des habitats naturels et des équipements installés dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.
✓ Transmettre à la structure animatrice les observations d'espèces d'intérêt communautaire et l'apparition d'espèces exotiques

# Manifestations sportives

<b>Engagements soumis à contrôle</b>	
<b>Je m'engage à :</b>	<i>Points de contrôle</i>
<b>Général</b>	
✓ L'adhérent s'engage à avertir la structure animatrice des éventuels projets de manifestations sportives ou de loisirs à caractère exceptionnel	Contrôle de la présence de courriers envoyés à la structure animatrice
✓ Dans le cas de manifestations exceptionnelles, adapter le calendrier aux objectifs de conservation du site et notamment aux périodes sensibles pour la faune et la flore (privilégier de juillet à février)	Contrôle des dates de manifestation
✓ Favoriser la communication auprès du public sur la présence des habitats et espèces d'intérêt communautaire : plaquettes, affiches à l'accueil, panneaux d'information...	Vérification de l'information faite aux participants dans les documents produits.
<b>Trail</b>	
✓ Lors de la signature, l'adhérent précise sa manifestation, les mesures d'évitement prises. La structure animatrice propose des adaptations au besoin. La charte est acceptée sous condition du respect des conditions fixées par les services de l'Etat et la structure animatrice.	Contrôle des échanges avec les services de l'Etat et la structure animatrice.
✓ Si un changement de parcours est envisagé, l'adhérent contacte la structure animatrice afin de valider le nouveau parcours et prendre en compte les sensibilités environnementales du nouveau tracé.	Contrôle des échanges avec les services de l'Etat et la structure animatrice.
✓ Les manifestations sportives ayant lieu devront exclusivement se dérouler sur les sentiers balisés ou labellisés.	Contrôle des cartes localisant les manifestations
✓ Eviter la zone du plateau du Fourchu et des lacs	Contrôle des cartes localisant les manifestations
✓ Le balisage doit être précis de façon à ce que les pratiquants ne coupent pas les sentiers. La structure animatrice doit être consultée pour préciser les sensibilités.	Contrôle du balisage et des échanges avec la structure animatrice
✓ Lors de l'inscription, informer les pratiquants de la sensibilité du milieu et des règles à respecter. Des indications « traversées de sites Natura 2000 – zone fragile » pourront être installées temporairement pour le signaler aux participants.	Vérification de l'information faite aux participants
✓ Lors de la course, les contrôleurs devront veiller très particulièrement au respect du tracé et des pénalités pourraient être envisagées pour les coureurs ne respectant pas le balisage.	Contrôle sur place
<b>Recommandations</b>	
✓ Signaler à la structure animatrice toute dégradation constatée des habitats naturels et des équipements installés dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.	